Visuel complicité enfant poney - Photo : FFE/Maindru-JRocher

Visuel jeu enfants à poney - Photo : FFE/Maindru-JRocher

Visuel famille à cheval dans la nature - Photo : FFE/F Chéhu

Visuel sport - Photo : FFE/DL

Affichez-vous en grand !

La FFE prévoit une nouvelle vague de publicité TV fin août. Une opportunité formidable de communiquer par affichage en panneaux 4m x 3m au bord des routes alentour de votre club. Le kit clés en mains mis au point par la FFE compte de multiples options à partir de 4 modèles d'affiches et de 3 enveloppes budgétaires pour une campagne de proximité personnalisée. Détails.

INVESTISSEMENT

La publicité n'est pas une dépense, mais un investissement. Si l'on consacre le montant de 5 forfaits annuels à sa campagne de publicité de rentrée et qu'on inscrit 50 cavaliers supplémentaires, le chiffre d'affaires sera augmenté de 45 forfaits. Il faudra déduire les coûts engendrés, mais le résultat sera positif. Le bon ratio, c'est de mettre 1 euro pour en gagner 10. Toutefois si avec 1 euro, on n'en gagne que 2. On n'a rien perdu. Ça vaut donc la peine d'essayer.

ZONE DE CHALANDISE

Les cavaliers font entre 5 et 15 km pour aller monter à cheval. La zone de chalandise d'un centre équestre est très précisément localisée. Le support publicitaire le plus efficace dans ce cas est l'affichage par panneaux routiers de 4m x 3m sur les grands axes. Il suffit de savoir où est le club et quelle est la taille de la grande agglomération la plus proche pour savoir combien de panneaux il faut autour du club pour toucher l'ensemble des cavaliers potentiels.

MESSAGE SIMPLE

Les panneaux sont gérés par des affichistes qui les louent à la semaine. La location comprend la pose de l'affiche qu'il faut fournir à l'avance. En général, les locations vont d'un week-end à l'autre, les affiches sont collées le lundi ou le mardi. L'affiche est vue très rapidement par les gens qui passent. Il lui faut un message très simple. Toutes les affiches FFE reprennent le slogan Le cheval, c'est trop génial. La personnalisation comporte une ligne pour le nom du club et la ville. La 2e ligne peut indiquer au choix Portes ouvertes le 20 septembre (Journée du Cheval), un élément de localisation, le téléphone, l'adresse du site internet du club. Attention, les gens ne font pas demi-tour pour noter un numéro de téléphone non mémorisable.

VISUELS

Les quatre visuels présentés dans ces pages sont indicatifs. Vous pouvez aussi choisir un visuel personnel avec un surcoût de 3 000 €.

BUDGET

L'enveloppe est fonction du nombre de panneaux et de la taille de l'agglomération. La mutualisation nationale de l'ensemble des demandes permet d'optimiser la négociation de location, par une commande groupée. Toutefois chacun reste libre de relever le numéro de l'affichiste sur les panneaux qui l'intéressent et d'aller négocier directement avec lui. En nous référant aux prix pratiqués, nous vous proposons 3 enveloppes : 1 500 €, 3 000 € et 4 500 €. Ces sommes vont correspondre à un nombre minimum de 10, 20 ou 30 panneaux, pendant la 2e semaine de septembre, selon

la taille des villes. L'achat optimisé visera à obtenir le maximum de panneaux pour chaque budget.

RÉSERVATION

Vous trouverez au dos de cette feuille d'expédition une demande de devis. Vous précisez quel type de visuel vous préférez. Vous indiquez de quelle enveloppe budgétaire vous disposez, quelle agglomération vous ciblez et le texte de personnalisation souhaité. Vous renvoyez le tout pour le 15 juin. Vous recevrez en juillet un devis avec le visuel exact et personnalisé au nom de votre club et le détail des panneaux proposés. Il faudra renvoyer le bon de commande signé et le chèque avant la date limite figurant sur le devis pour confirmer votre commande.

PHOTO

Il ne vous restera plus qu'à attendre la date d'affichage pour aller prendre la photo de l'équipe du club devant un de vos panneaux, si possible par beau temps, à une heure de grand trafic, pour faire la une de votre site internet et pour illustrer le communiqué de presse d'annonce de votre opération Portes Ouvertes de la Journée du Cheval dans votre journal local.

ACCUEIL

Ensuite, il faudra gérer l'afflux de demandes de renseignements. L'idéal est de programmer dès maintenant votre opération Portes ouvertes du 20 septembre pour la Journée du Cheval. Vous pouvez vous inscrire sur www.ffe.com. Cliquez sur Journée du Cheval à la page d'accueil. Cela vous permettra de communiquer parallèlement par voie de presse pour optimiser votre opération. C'est la technique de l'appel en 3 temps. Premier temps, la publicité TV de la FFE. Deuxième temps, la publicité bord de route de votre club. Troisième temps, la promotion presse de la Journée du cheval. Laissez-vous tenter !

- *D Lambert*

Votre stage spectacles à Equestria

Un stage découverte du spectacle équestre est proposé aux poney-clubs dans le cadre d'Equestria au haras national de Tarbes. Ce sera la 15e édition d'Equestria, festival équestre qui associe animations et spectacles avec en soirée les Nuits des Créations concoctées par Maurice et Fabien Galle.

L'événement qui attire quelques 38 000 festivaliers a lieu au cœur de la ville sur le site du Haras National de Tarbes.

Cette année, Equestria propose un stage accessible à tout niveau d'équitation et à tous les âges à tous les poney-clubs intéressés pour venir avec leurs poneys, leurs cavaliers et leurs enseignants. Du 28 juillet au 1er août, les ateliers permettront un contact privilégié avec des professionnels du spectacle équestre, cavaliers, metteurs en scène, régisseurs son et lumière, comédiens, musiciens…

La formule comprend l'hébergement en hôtel (chambre de 2), les repas, une soirée de gala de La Nuit des Créations et les ateliers

Photo :www.cheval-passion.com

découverte avec artistes et techniciens. L'inscription peut se faire sur 5 jours / 5 nuits ou 3 jours / 3 nuits avec ou sans box.

Ce stage est recommandé par la commission des spectacles équestres de la FFE présidée par Jean-Claude Savournin. Il est organisé par l'Office de Tourisme et le Haras National de Tarbes.

TARIFS

Possibilité de créer des paddocks. Campings à proximité. Possibilité de chambres de 4 ou 5 personnes.

Ateliers + hôtel + repas + spectacle Nuit des Créations	3 jours 3 nuits	5 jours 5 nuits
Par personne / Sans box	126 €	194 €
Par personne / Avec box	169 €	237 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Office de Tourisme de Tarbes, Anne Biginelli 3 cours Gambetta 65000 Tarbes
T 05 62 51 30 31
Mel : anne.biginelli@tarbes.com

EQUITAINE
L'édition 2009 d'Equitaine aura lieu du 16 au 25 mai dans le cadre du Salon de l'Agriculture Aquitaine au Parc des expositions de Bordeaux Lac. Temps forts : Show Arabian Masters, coupe d'Aquitaine UNSS, challenge Aquitaine des lycées agricoles. www.salon-agriculture.fr. - *FM*

NELSON PESSOA À TARASCON
La Cité du Cheval de Tarascon accueille le 19 mai le Sorcier Brésilien. La matinée consacrée aux conférences sera suivie d'un déjeuner permettant des échanges informels entre Nelson Pessoa et les participants. L'après midi, le grand cavalier brésilien fera travailler deux groupes de cavaliers. Contact : Cité du Cheval T 04 90 91 37 05 - *FM*

CAMPAGNE NUTRITION-SANTÉ
Le CNOSF lance en mai une campagne afin de recruter 500 000 volontaires de plus de 18 ans pour participer à l'étude NutriNet Santé pilotée par l'unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'Université Paris 13. Les participants répondront chaque année pendant 5 ans à un questionnaire sur leur alimentation, activité physique, poids et taille...sur www.etude-nutrinet-sante.fr. - *FM*

FESTIVAL DE VOLTIGE ÉQUESTRE
La 2e édition du festival de spectacle de voltige équestre organisé par l'association Maitchka aura lieu le 17 mai au Haras du Tombadou, Perthuis, 84. Elle regroupe les différentes sortes de voltige proposées aussi bien par les clubs de la région que par des grands noms de la discipline autour du thème du cinéma. Contact : Association Maitchka T 06 66 72 75 23. - *FM*

LA MONGOLIE À PROVINS
Jusqu'au 30 août, les Cavaliers des Steppes-dresseurs, voltigeurs et cascadeurs, accompagnés de loups et d'un aigle pêcheur - font leur show à la demeure des templiers de Provins. A l'issue de la représentation, un thé est offert sous une yourte traditionnelle. www.spectacle-arkangai.com.

GALERIE CHEVALLIA
La galerie d'art virtuelle Chevallia expose régulièrement 20 à 30 artistes, peintres et sculptures sur le thème du cheval. A découvrir notamment des œuvres d'Agnès Roy, Frédérique Lavergne, Jean Yves Texier, Michèle et Thierry Faure. www.chevallia.eu. - *FM*

ERRATA REF 104
P 7, Dépenses / Fonds propres FFE, lire 2 650 000 €
P 16, CRE Rhône-Alpes, lire Affiliés : Elisabeth Treilland, Jean-Pierre Blache, Philippe Ledevin, Marianne Bauer, Véronique Soulageon, Régis Bouchet.
Agréés : Aurel Maisonneuve, Céline Peillon, Gabriel Barbati.

Appel à candidature 2010
Les organisateurs souhaitant se voir attribuer en 2010 des étapes des circuits d'excellence ou des championnats de France peuvent dès maintenant faire acte de candidature auprès de la DTN*.
Grand National et Circuit France International :
catherine.robichon @ffe.com
Tous Championnats de France Pro et Amateur, autres Tournées des As Jeunes, Tournées des As Poneys, Championnats de Horse Ball :
competition@ffe.com
Téléchargez le formulaire de candidature sur www.ffe.com
** Tournées des As Jeunes CSO et Endurance, s'adresser aux CRE.*

Informations FFE Club

Fin des découverts

Tous les découverts doivent être soldés pour le 30 juin conformément à l'engagement signé lors de la demande. Les comptes FFE à découvert le 1er juillet seront bloqués jusqu'à régularisation et aucun découvert sur ces comptes ne pourra être accordé pour le millésime 2010.

MODIFICATION LICENCE COMPÉTITION
Pour modifier une licence compétition sur www.ffe.com, une fois identifié, allez dans FFE Club SIF, puis dans la rubrique Mon SIF puis dans saisie Licence Compétition. Tapez le numéro de la licence concernée et effectuez la modification. Attention : n'est possible qu'un changement par millésime et par discipline. Le changement de catégorie de club en amateur ou en pro après validation du certificat médical ne compte pas comme un changement.

CODE EXAMINATEUR
Le code examinateur reste valide d'une année sur l'autre à condition que son titulaire ait à la fois une licence du millésime en cours et validé au moins un Galop dans l'année. Si ce n'est pas le cas, il faut renvoyer à FFE Club le formulaire de demande de code examinateur disponible sur www.ffe.com/ffe club sif/documentation/formulaire/demande de code examinateur.

ENREGISTRER UN GALOP
Identifiez vous sur www.ffe.com en tapant votre numéro de licence comme identifiant et votre code examinateur comme code secret. Allez sur FFE Club SIF/Mon SIF puis cliquez sur saisie de Galop. Attention : le Galop doit être saisi dans un délai maximum de 8 jours après son passage.

PAS D'AUGMENTATION EN 2009

JPA Distribution Route de St Siméon 27500 SELLES
TEL 02 32 41 54 27 FAX 02 32 41 39 14 e-mail : jpadistri@wanadoo.fr

Vous pouvez également télécharger le catalogue sur notre site: **www.jpa-distribution.com**

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

2009 Nos Promotions Nouveaux Coloris

PRIX QUALITE Toujours de Rigueur

La "Moustique"

€117.90
30 PLAQUES
60 FLOTS

Bleu Vert
Rouge
Bordeaux
Bleu Ciel
Orange

NOUVELLE COULEUR

FLOT C9

P14 103x103

P13 103x103

La "Poussin"

€157.79
36 PLAQUES
72 FLOTS

P16 146X86

FLOT C9

P12 Ø127

La "Benjamine"

€158.60
50 PLAQUES
100 FLOTS

P16 146X86

FLOT C8
PASTILLE 6,5cm
COROLLE 11cm
HAUTEUR 28cm

P19 101x137

P1 BIS 101x145

P18 101x133

P1 145x101

NOUVELLES FORMES

NOUVELLE COULEUR

La "Junior"

PLAQUES FOND BLANC OU FOND COULEUR

P2 BIS 115x180

FLOT C3
PASTILLE 6cm
COROLLE 11,5cm
HAUTEUR 27,5cm

P4 135x150

FLOT C5
PASTILLE 7,5cm
COROLLE 12,5cm
HAUTEUR 46cm

96 FLOTS C5 OU 84 FLOTS C3 + 50 PLAQUES
€240.99

P7 BIS 128 X 148

P7 148x1

NOUVELLES FORMES

NOUVELLE COULEUR VIOLET

P1 BIS 101x145

P18 101x133

P19 101x137

P2 190x115

P1 145x101

POUR LES 4 PROMOS PRIX TTC FRANCO DE PORT (moustique/poussin/benjamine/junior)

TOUS NOS FLOTS ONT LE CORPS, L'ATTACHE ET LA PASTILLE EN PVC

P14 103x103

30 à 99 €1.17HT POUR P13 et P14
€1.12HT PAR 100

P13 103x103

UNIQUEMENT EN PVC BLANC

MINIMUM 30 PLAQUES

P15 160x110

P12 Ø127

P16 86x146

P16-P12-P15
30 à 99 €1.34HT
€1.29HT PAR 100

PLAQUES METAL
DU PRESTIGE A PRIX RAISONNABLE

10à30 €2.69HT
31à50 €2.54HT
51 et + €2.39HT

M8 97x135

M7 98x138

ARGENT ou DORÉ

COUPES PRESTIGE

détail prix dans catalogue 2009 et site www.jpa-distribution.com

lots de 12 coupes de 20cm à 32cm à partir de €40.45

PRIX HT PORT EN SUS

ECRIN SEUL

détail prix dans catalogue 2009 et site www.jpa-distribution.com

DELAIS 10 JOURS OUVRABLES SINON TARIF EXPRESS

ATTENTION AUX DELAIS EN AVRIL ET MAI

PERSONNALISEZ VOS FLOTS ET PLAQUES SUR NOTRE SITE: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

47 | 2 ECRU | 23 | 14 | 41

Exemples de flots que nous pouvons vous proposer

CORPS, ATTACHE ET PASTILLE EN PVC 33 + 8 COLORIS

attache velcro

C1
1 COROLLE DE 9cm
HAUTEUR 84,5cm
PASTILLE PVC DE 8,5cm

C2
3 COROLLES DE 14cm
3 ou 4 PANS DE 50cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
HAUTEUR 61cm

C3
2 COROLLES DE 11,5cm
HAUTEUR 97,6cm
PASTILLE PVC DE 5,5cm

C4
1 COROLLE de 12,5cm
HAUTEUR 46CM
PASTILLE PVC DE 7,5cm

C5
1 COROLLE de 12,5cm
HAUTEUR 46CM
PASTILLE PVC DE 7,5cm

C6
2 COROLLES DE 12,5cm
HAUTEUR 46cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm

C7
1 COROLLE DE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 6,5cm

C8
1 COROLLE DE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 8,5cm

C9
1 COROLLE DE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 6,5cm

€5.99

€11.69

COLLIER
4 COROLLES DE 16cm
5 PANS DE 60cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
ENCOLURE 1,20m
FIXATION VELCRO

PORT EN SUS
à partir de €0.95HT

FLOT TISSUS FANTAISI OU ECOSSAIS DANS TOUTES REFERENCES SUPPLEMENT PAR FLOT. €0.21

1 €1.12 107.5cm 2pans 5cm
2 €0.93 105cm
3 €0.84 105cm
Badges avec épingle au dos

PLAQUES PVC SATINEES 2mm

P6 148x165
P2 BIS
P17 172x138
P2 190x115
P5 Ø150
P9 147x171
P11 Ø190
P8 155X120
P10 241x147
P7 BIS
P3 BIS
P4 135x150
P1 145x101
P7 148x128
P1 BIS
P3 150x150
P18 101x133
P19 101x137
DORE et ARGENT satiné
P1 145x101

fond blanc
A PARTIR DE €1.72 HT

NOUVELLES FORMES

fond couleur
PORT EN SUS à partir de €1.89 HT

NOUVELLE COULEUR

PLAQUES METAL - PLAQUES TROPHEE

ORIGINALES et SEDUISANTES

M5 150x140
M9 137x142
M1 BIS 110x170
M1 170X110
M4 175x120
M4 175x120
M9 137x142
M5 160x140
M1 170X110

DORE et ARGENT Satiné

effet miroir
aspect ultra brillant
finition superbe

A PARTIR DE €3.21 HT

PLAQUES FONTE

F7 148x128
F5 140x190
F8 140x160
F1 100x145
F11 175X175
A4 130x160
F3 Ø155
F9 D 10
A3 Ø140
F2 145x178
F6 120x140
F4 125x195

A PARTIR DE €4.04 HT

15 | 20 | 45 | 44 TANGINE | 10 ADONIS CIEL | 34 BEIGE | 43 | 21

Vous pouvez également télécharger notre catalogue sur: www.jpa-distribution.com

Championnats de France amateur & pro 2009

Les Championnats de France 2009 approchent. Informations sur les championnats de concours complet, hunter, dressage et multidisciplines. Les deux prochains articles à paraître, traiteront des Championnats de France en Saut d'Obstacles, Attelage, Endurance, Voltige et Equitation Western.

Photo : FFE/PSV

Les Championnats sont ouverts à tout licencié fédéral respectant les conditions de qualification différentes selon les disciplines. Les engagements sous X sont interdits pour tous les concurrents. Des listes de qualification sont publiées sur le site www.ffe.com, onglet FFEcompet pour chaque Championnat. Des cavaliers ou des couples peuvent toutefois être sélectionnés par la DTN. Les périodes de qualification et les critères de chaque liste figurent dans le règlement des championnats consultables sur www.ffe.com, onglet Sport.

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN CONCOURS COMPLET

Le Championnat de France des chevaux de 7 ans aura lieu du 28 mai au 1er juin à Dijon (21). La clôture des engagements est fixée au lundi 18 mai. Pour participer à ce Championnat, il faut être préalablement engagé dans l'épreuve CCI*, support du classement Championnat des 7 ans.

Le Championnat de France Major se déroulera les 19 et 20 septembre à Gavray (50). La clôture des engagements est fixée au lundi 7 septembre. Listes de qualification arrêtées le vendredi 28 août.

Les Championnats de France Amateur et le **Championnat des As** se dérouleront du 29 octobre au 2 novembre à Rodez (12). La clôture des engagements est fixée au lundi 19 octobre.
Listes de qualification pour le Championnat de France Amateur arrêtées le vendredi 9 octobre et les listes de qualification pour le Championnat des As, le vendredi 16 octobre.

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN HUNTER

Les Championnats de France se dérouleront du 3 au 5 juillet au Pin au Haras - (61).
La clôture des engagements est fixée au lundi 22 juin. Listes de qualification arrêtées le vendredi 12 juin pour le **Master Pro Hunter Equitation**, le **Championnat Amateur Hunter Equitation** et le **Championnat Hunter Style du Cheval**.

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN DRESSAGE

Les Championnats Major se dérouleront du 24 au 26 juillet à Vernon (27). La clôture des engagements est fixée au lundi 6 juillet.

Les Championnats Amateur et les **Championnats des As** se dérouleront du 2 au 4 novembre à Saumur (49). La clôture des engagements est fixée au lundi 19 octobre. Listes de qualification arrêtées le vendredi 9 octobre.

Le Master Pro se déroulera du 5 au 8 novembre à Saumur (49). La clôture des engagements est fixée au lundi 19 octobre.
Listes de qualification arrêtées le vendredi 16 octobre.

CHAMPIONNATS MULTI-DISCIPLINES

Amateur Team - Championnat de France Equipe Team en CSO - CCE et Dressage

C'est un championnat de France par équipe de cavaliers Amateur. Il se déroulera du 3 au 5 juillet à Jardy (92). La clôture des engagements est fixée au lundi 15 juin. Qualifications sur participation.

Meeting des propriétaires en CSO - CCE - Dressage - Hunter

Ce Championnat de France Amateur se déroulera du 26 au 29 août à Lamotte (41).
La clôture des engagements est fixée au lundi 17 août. Ce Championnat de type participatif est la réunion des championnats pour tous les propriétaires amateurs en CSO, Dressage, Concours Complet et Hunter. http://lemeeting.com.

EN SAVOIR PLUS

Les règlements des Championnats de France pour chaque discipline sont disponibles sur www.ffe.com, onglet Sport. Les listes de qualification sont consultables sur www.ffe.com, onglet FFEcompet.

Sanctions

Présidents de concours et de jury saisissent désormais directement avertissements et mises à pied. Cela déclenche une gestion automatique des délais d'interdiction et des conversions d'avertissement qui sont contrôlées informatiquement au moment des engagements et des résultats selon Règlement Général Art 1.6.

Belles perspectives à l'horizon

La victoire de la candidature Normandie 2014 et les orientations du projet sportif haut niveau pour l'olympiade ont largement alimenté les espaces médiatiques le mois dernier. Retour sur commentaires.

Gros moyens pour le haut niveau

Esprit sportif...
Saut d'obstacles, le nœud gordien du haut niveau
FFE : OBJECTIF 2012
EDITO
La Fédé fait part de ses projets
Le compte est-il bon ?
Le plan de relance fédéral pour le haut niveau

« Mais quel est le problème, alors même que les résultats sportifs de nos cavaliers internationaux sont plus que satisfaisants ? » se demande **Grand Prix Magazine** dans son Edito de mai. « Un budget de 7,41 millions d'euros (dont 2,5 M € des ministères de tutelle) sera alloué aux huit disciplines de la FEI pour viser podiums et médailles cette année. » précise **L'Eperon. Grand Prix Magazine** cite Christian Paillot : «20% du budget fédéral est consacré au haut niveau qui ne concerne que 0,01% des licenciés. C'est une part budgétaire très importante, dont il est normal de réglementer l'utilisation... Aucune fédération au monde n'a jamais fait autant pour ses cavaliers de haut niveau. »

ADHÉSION

« Dans toutes les disciplines, deux notions tiennent à cœur au staff fédéral : l'esprit d'équipe et les propriétaires » enchaîne **Le cheval.** « Le problème est bien là. Pour que la dynamique reparte, il faut que les cavaliers adhèrent au projet fédéral. Car qui dit pays, dit Fédération. », observe **Grand Prix Magazine.** « Objectif principal : poser les bases de la future équipe de France olympique de 2012. La stratégie : créer un groupe 1 élite, s'appuyer sur les circuits d'excellence, déterminer des événements prioritaires, récompenser la conservation des chevaux » résume **L'Eperon** qui évoque également les différentes primes : « Bonne nouvelle, les primes d'incitation lancées l'an passé pour soutenir la remontée en Super Ligue sont reconduites et généralisées à toutes les coupes des nations. Mais l'objectif cette fois est d'encourager les propriétaires à conserver leurs chevaux, car ce sont eux qui toucheront ces récompenses... au 31 mars de l'année suivante, si les chevaux n'ont pas été vendus à l'étranger. »

GRANDS MAÎTRES

« Fausse querelle autour des « Grands Maîtres » » titre **Le Cheval** qui rapporte les propos de Michel Robert « Michel Robert est donc loin de toute polémique. Ce qui l'intéresse c'est le sport. En revanche, il s'investit concrètement dans une mission de transmission de son savoir et de son expérience vis-à-vis des cavaliers qui sont en passe de former la nouvelle équipe de France. » Et cet homme de cheval de conclure dans les mêmes colonnes : « il ne faudrait pas que la politique fasse de l'ombre au sport. Car, si on y regarde de plus près, les six meilleurs français, dans la ranking liste mondiale, font preuve de beaucoup de constance dans leur travail et les résultats sont plutôt bons. » - *Mathias Hebert*

Mort de 21 chevaux de polo

Effroi dans le polo après la mort de vingt et un chevaux
LE FIGARO

La fête a tourné au drame lors de l'Open de polo américain de Palm Beach. « Deux chevaux se sont d'abord effondrés, et tandis que vétérinaires et organisateurs tentaient de les ranimer, cinq autres sont également tombés inanimés. » a raconté à CNN le porte-parole du polo-club, propos repris par *Tele-animaux.com* et toute la presse. 14 autres chevaux meurent dans les heures qui suivent. « En un éclair, ajoute *Le Figaro*, vingt-et-un chevaux, (les deux tiers de l'effectif représentant plus de 2 millions de dollars) périssent. Le propriétaire Victor Vargas, proche d'Hugo Chavez, fond en larmes. » L'enquête, précisent *Google.com* et l'*AFP* « s'oriente vers la piste d'une administration de drogues ou de produits toxiques ». Des « préparations vitaminées » mal dosées seraient en cause, avance *LeMonde.fr,* tandis qu'*Equivista.fr* précise « C'est une intoxication au sélénium ». - DL

MAURICE DRUON

Le Figaro publie une belle photo équestre de Maurice Druon dont les obsèques ont eu lieu en Gironde. Bottes à l'envers, son cheval assistait à la cérémonie, aux côtés de sa famille, de ses amis, de Pierre Durand et du club de Saint-Seurin sur l'Isle, précise ***SudOuest.com***.

PEOPLE

Michel Denisot est fier de son Palypso de Creek, vainqueur du Prix du président de la république dans ***TV Magazine***, Maxime Le Forestier et Dominique Rocheteau de leur Rachmninov Seven dans ***Tele7.fr*** et ***PurePeople.com***.
Madonna aimerait qu'on l'oublie quand elle tombe de cheval et prend à partie les paparazzi qui auraient effrayé sa monture dans ***News-de-Stars.com***. Sans compter Miss Roubaix, dont ***MaVille.com*** nous précise qu'elle sera au Generali Open de France cet été.

STATUES

Une statue équestre de Nicolas Sarkozy sur le parvis de la mairie de Puteaux ! L'annonce de ***Mon 92.com*** a fait le buzz. Poisson d'avril ! - *DL*

Un grand bravo pour un grand oui

«Jeux Equestres Mondiaux 2014 : Un grand oui à la Normandie », titre **Le cheval** « Ils l'ont fait. Bravo les Normands ! » Sont les premiers mots de l'édito de **L'Eperon** de mai qui constate plus tard que « De fait, oui, toute candidature doit être présentée à la FEI par une fédération nationale… Et les aspects techniques diligentés par celle-ci, et en l'occurrence le service dirigé par Dominique Faye, a fait état de compétences avérées. »
L'Equipe résume « Les JEM regroupent, en une quinzaine de jours, les disciplines olympiques (saut, concours complet, dressage), mais aussi d'autres moins connues comme la voltige, l'attelage, l'endurance et le reining (équitation western) ».

AVENIR

Retranscrits dans **Le Cheval,** ce sont les propos de la Présidente de la FEI qui résument le mieux le sens de la décision : « L'attribution des jeux équestres Mondiaux à la Normandie en 2014 représente un développement important pour l'avenir des sports équestres. Le comité de candidature en collaboration avec la Fédération Française d'Equitation, a travaillé pendant huit années sur ce dossier et a présenté un projet d'une qualité et d'une vision remarquable. Celui–ci bénéficie du soutien du gouvernement français et des collectivités locales, et donne aux sports équestres une plateforme exceptionnelle au cœur même d'une région qui partage notre passion des chevaux.»

OPPORTUNITÉ

Miwim.fr insiste sur la légitimité de la candidature et de son obtention autour du cheval, mais aussi une opportunité pour la France. Les jeux équestres génèrent en effet une passion dans le monde entier, et induisent des spectateurs en grand nombre ainsi que des retombées économiques importantes. Félicitations donc à la Normandie. »
Et **La manche libre.fr** de conclure en rappelant : « qu'il ne reste désormais plus qu'à la région Basse-Normandie à se lancer dans la mise en place des infrastructures nécessaires à un tel événement. Et c'est dans cinq ans seulement. » - *Mathias Hebert*

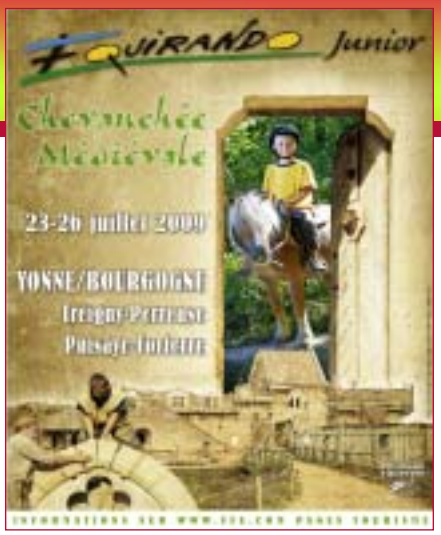

Chevauchée médiévale, les inscriptions sont en ligne

Vous souhaitez engager une ou plusieurs équipes pour l'Equirando Junior 2009. Mode d'emploi en 4 grandes étapes et programme détaillé.

ETAPE N°1
Faites connaître l'Equirando Junior

Dans un premier temps, il est primordial de faire connaître la manifestation à vos cavaliers et de leur faire savoir que votre club y participe.
A cet effet, nous mettons à votre disposition des affiches et très prochainement des programmes présentant la manifestation.
Vous pouvez diffuser ces documents à vos cavaliers ainsi qu'à leurs parents.
Vous pouvez également les accompagner d'informations complémentaires personnalisées, telles que les tarifs, les conditions de participation…

ETAPE N°2
Inscrivez votre (vos) équipe(s)

Identifiez-vous sur le site www.ffe.com, puis cliquez sur le logo Equirando Junior dans la colonne événements.
1 - Inscrivez tout d'abord le (les) accompagnateur(s) : un encadrant responsable, puis si vous le souhaitez, un second accompagnateur à cheval ou à pied.
2 - Inscrivez votre équipe de 8 cavaliers maximum.
3 - Réglez les droits d'inscription, soit 120 € par personne.
Le forfait de l'encadrant responsable est offert à chaque équipe.

Compris dans l'inscription :

- *Cavaliers* : tous les repas du jeudi soir au dimanche midi (petit déjeuners, déjeuners - piques niques et dîners).
- *Chevaux / poneys* : eau, paille et foin à volonté.
- *Hébergement :* lignes d'attaches fournies par l'organisation. Vous avez la possibilité de monter des paddocks, avec votre propre matériel (NB : les paddocks doivent obligatoirement être électrifiés).
- *Randonnées et animations* : Toutes les visites (son et lumière de St Fargeau, Chantier médiéval de Guédelon, soirées…) et les déplacements incombant à ces visites (en cars du bivouac jusqu'à St Fargeau).
- *Road book* : tous les tracés des randonnées sont fournis sous forme de road book simple au chef d'équipe à l'arrivée sur le campement.

ETAPE N°3
Préparez votre aventure

Afin de profiter au mieux de votre randonnée, une phase de préparation est indispensable.
Pensez à établir un listing précis pour vos cavaliers, leur permettant de préparer leurs affaires et équipement pour ces 4 jours de randonnée. (Tenues d'équitation, vêtement de pluie…)
Pensez également à prévoir tout le matériel de camping : tentes, sacs de couchage…
Le dimanche matin sera l'occasion d'un défilé des équipes dans la commune de Treigny suivi de la remise des récompenses.
Prévoyez des tenues aux couleurs du club ou en lien avec la thématique médiévale de l'Equirando Junior.

ETAPE N°4
Votre arrivée sur le site

Notre équipe vous accueillera le jeudi 23 juillet dès 15 heures à Treigny. Vous pouvez arriver directement en véhicule ou à cheval. En fonction des demandes, la possibilité d'effectuer une randonnée d'approche sera étudiée pour les équipes souhaitant arriver dans la région dès le mercredi soir.

PROGRAMME

Jeudi 23

- Accueil des participants – arrivée à cheval (randonnée) ou en véhicule pour ceux qui ne la font pas,
- Installation du bivouac sur une pâture de plusieurs hectares à l'entrée de Treigny, à quelques mètres du barnum de restauration installé dans la cour des écoles
- Soirée d'accueil avec Marco le magicien et son spectacle « Alchimisterie »

Vendredi 24

- Randonnée au village médiéval de Perreuse distant d'une dizaine de km – Arrêt sur la très belle place de Perreuse – pique-nique avec animations – retour à Treigny
- Soirée : spectacle son et lumière du château de St-Fargeau

Samedi 25

- Randonnée vers Guédelon – pique-nique sur l'espace jouxtant le chantier.
- Parcours Pédagogique du chantier médiéval sur le principe des parcours scolaires en vigueur sur le site,
- Soirée « Boum »

Dimanche 26

- Défilé Costumé dans Treigny,
- Remise de la plaque souvenir et repas,
- Départ des équipes.

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, contacter FFE Tourisme / Sophie Aujard E-mail : tourisme3@ffe.com Tél : 02 54 94 46 84 - Fax : 02 54 94 46 81 Parc Equestre Fédéral 41600 Lamotte

Nouveautés suite aux Assises

En Juin 2008 se tenaient à Paris les secondes Assises Nationales des Infrastructures du Tourisme Equestre, dont les travaux ont été le support des 6 rencontres interrégionales qui se sont déroulées fin janvier partout en France.

Rencontre interrégionale à propos des infrastructures du Tourisme Equestre - Photo : FFE

ABOUTISSEMENT

Ces différentes phases de travail avaient pour objectif la définition d'un plan d'action pour le développement des infrastructures du tourisme équestre pour la période 2009 - 2012. Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous en présenter l'aboutissement.

AXES

4 axes de développement principaux ont étés définis et déclinés en plusieurs thèmes :

• Aménagement et vie des infrastructures

Accompagner les initiatives, recenser et centraliser les données, organiser l'entretien et le suivi des itinéraires, faciliter l'évènementiel, communiquer sur les chemins, identifier des financements européens.

• Partage des informations

Lister les contenus à rédiger, élaborer des notes/dossiers techniques, organiser l'assistance juridique, créer les supports de partage des informations.

• Représentation du « Tourisme équestre »

Identifier les atouts du tourisme équestre et les valoriser, s'insérer dans des événements multiactivités, signer des conventions de circulation avec différents partenaires

• Formation

Former et animer le réseau fédéral et les bénévoles de terrain, informer le grand public.

TOPOGUIDES

On note également l'apparition d'une nouvelle rubrique destinée à répertorier les ressources topographiques départementales et régionales intitulée « Topoguides ».
Elle se présente sous la forme d'une carte de France cliquable par régions qui permet d'accéder rapidement à la liste des topoguides papiers et numériques disponibles, ainsi que des liens vers les éventuels sites internet pour visualiser et télécharger des itinéraires.
Ces informations peuvent être mises à jour sur simple demande des comités, en fonction de l'évolution des itinéraires sur le terrain.

PRÉSENCE

Les efforts de représentation avec la présence du service FFE Tourisme sur les principaux événements en rapport avec le tourisme et les loisirs sportifs tels que le Salon de la Randonnée « Destination Nature » et les Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature. On note aussi la reprise sérieuse des échanges avec les membres du réseau interfédéral des Sports de Nature. Le plan d'action complet est disponible au téléchargement dans la rubrique Tourisme du site www. ffe.com. -*FFE Tourisme*

Renforcer les liens

Photo : FFE/DL

Christian Boyer, en qualité d'élu fédéral en charge des infrastructures du tourisme équestre, vous êtes à l'initiative de ces rencontres inter-régionales et avez assisté à chacune d'entre elles. Quel bilan pouvez-vous faire de ces journées d'échange qui ont mis en relation les acteurs français du Tourisme Equestre et de nombreux partenaires ?

« J'ai toujours défendu l'idée d'une rencontre avec les acteurs de « terrain ». Le développement des activités de pleine nature, le développement des vacances « vertes », créent une prise de conscience d'un besoin important dans ce domaine de la part des élus locaux et plus généralement de l'ensemble des collectivités. Nous savons bien que nos associations locales œuvrent afin de construire et de développer un réseau de chemins, et ceci afin de permettre à tout cavalier ou meneur qui le désire de se promener sur le sol Français dans des conditions de sécurité et d'agrément satisfaisantes. Il nous fallait renforcer le lien qui nous unit à tous ces bénévoles. Ces rencontres nous ont permis - car nous avions invité les associations de la FFE, mais aussi les décideurs régionaux - de provoquer un échange, et de faire en sorte que dans les plans "chemin" le Tourisme Equestre soit intégré à toute discussion.
Nous sommes en droit d'être satisfaits de ces rencontres, car des liens se sont noués pour de futurs projets, et dans bien des cas les acteurs chemins du Tourisme Equestre ont pu se faire connaître auprès des institutionnels. »

3 jeux pour ateliers nature

Avec le printemps, l'atelier nature prend des couleurs et offre une solution au casse-tête du 3e groupe qui n'est ni avec le moniteur, ni avec l'instituteur, lors de l'accueil d'enfants. Un kit nature et un mode d'emploi suffisent pour mettre en place les 3 ateliers suivants pouvant être pilotés par un parent ou un animateur non équestre. Mode d'emploi.

L'inspecteur nature a trouvé des chênes. Photo : FFE/DL

Trésorama

PRÉPARATION

Repérer autour du centre équestre 6 à 12 endroits où l'on peut trouver les éléments de faune et de flore figurant sur les cartes nature. Baliser un itinéraire pour en faire le parcours avec les numéros orange du kit nature. Faire un plan par groupe avec le parcours.

JEU

Répartir le groupe en équipes de 2 à 4 enfants. Leur donner un plan et un sac. Leur expliquer que le Trésorama est une chasse aux trésors de la nature et qu'ils doivent suivre le parcours de leur plan pour trouver les numéros des trésors.
A chaque étape, il y a quelque chose à trouver, mais pas forcément pour chaque groupe. Les groupes ne prennent pas forcément le parcours dans le même ordre. Ils ne partent pas forcément en même temps.

PRÉSENTATION DES CARTES

Chaque groupe reçoit 4 à 6 cartes qui lui sont expliquées, à partir du poster Nature. Faire repérer ce que c'est qu'une pâquerette. Préciser qu'on ne doit pas ramener le lapin, mais la laine rouge qui est près du grillage ou du terrier. Le blé, l'orge ou l'avoine peuvent être dans la graineterie. Les traces peuvent être signalées avec un cercle de farine et l'on rapporte la ficelle bleue qui est dans le cercle.

TRÉSOR

De retour au club-house, toutes les équipes vident leurs musettes. On compte combien chaque équipe a ramené de trésors. Celle qui en a ramené le plus a gagné. Ensuite, tous les enfants se réunissent pour réaliser un Trésorama. Sur une version grand format du plan, on colle ou dessine tout ce qui a été rapporté. Le Trésorama est ensuite emmené à l'école. Il devient le point de départ d'explications sur la faune et la flore.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Esprit d'équipe.
- Repérage dans l'espace.
- Découverte de son environnement proche.
- Eveil de la curiosité.
- Développement des connaissances nature.

Inspecteur nature

PRÉPARATION

Délimiter un espace à l'extérieur autour d'une table de jeu centrale. Disposer aléatoirement des éléments concrets figurant sur les cartes nature dans cet espace. Prévoir un parcours en marguerite et des balises de couleurs différentes selon les équipes de joueurs.

JEU

Le jeu se joue par équipe de 2 ou 3. Les cartes nature et l'affiche nature, face découverte, sont disposées sur une table au centre de l'aire de jeu. Les balises sont disposées à proximité. Les enfants inspectent le périmètre. Lorsqu'ils pensent avoir identifié un indice figurant sur l'une des cartes, ils prennent une balise, vont la poser à côté et conservent la carte correspondante. Lorsqu'il n'y a plus de balise, ou lorsque le temps de jeu imparti est écoulé, l'animateur fait le tour des balises avec les joueurs et attribue les points. L'équipe qui a réuni le plus grand nombre d'indices a gagné.
L'animateur peut alors apporter des compléments d'information environnementaux.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Sens de l'observation
- Repérage dans l'espace.

Les boutons d'or seront ajoutés au Trésorama. Photo : FFE/DL

Photo : FFE/DL

Quizz nature

PRÉPARATION

Une table de jeu avec au centre un élément nature réel par carte nature en jeu. Exemples : feuille de chêne ou gland pour la carte Feuillus, chêne pédonculé, grain de blé pour la carte alimentaire blé. Les cartes nature correspondantes face cachée.

JEU

Le jeu consiste à associer une carte et l'élément matériel réel qui lui correspond. Il se joue de 4 à 10 joueurs. A chacun leur tour, les enfants prennent une carte, la retournent et proposent de l'associer à un élément nature réel. Si l'association est juste, ils gardent la carte qui vaut un point. Si l'association est fausse, l'enfant repose la carte, face cachée. Le jeu se termine quand toutes les associations ont été trouvées. Le vainqueur est celui qui a le plus de cartes en main.

VARIANTE

On peut mettre des cartes qui ne correspondent à aucun élément nature. Dans ce cas, l'enfant gagne le point de la carte, s'il dit : Pas de correspondance.
Préciser cette possibilité lors de l'explication de la règle du jeu.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Socialisation
- Sens de l'observation
- Concentration

ATOUTS

Idéal pour jour de pluie ou par grand froid, ce jeu se joue à l'intérieur. C'est aussi une animation stage. - *M Hébert*

Le kit nature FFE CNTE

- Jeu de 80 cartes nature réparties en 8 familles présentant des éléments courants de la faune et de la flore française et 13 cartes « en savoir plus » d'informations complémentaires.
- Notice du jeu de cartes.
- Affiche pédagogique Nature
- Jeux de 12 numéros
- Dossier FFE Club Nature qui présente les atouts de la nature pour les centres équestres, les jeux et activités à mettre en place pour en assurer la promotion.

Le Dossier FFE Club nature ainsi que des compléments d'informations sur les cartes natures sont disponibles sur www.ffe.com / infos / Dossier FFE Club / nature et sur tourisme / documentation / fiches thématiques.
Kit disponible sur commande à FFE Club. Bon de commande page 57.
Fiches disponibles sur www.ffe.com/infos/dossiers FFE Club

Equarrissage : mutualisation en vue

Suite à la décision de l'Etat en 2006 de ne plus prendre en charge le coût de l'équarrissage, l'espèce des équidés, comme toutes les espèces animales, doit s'organiser pour prendre en charge le coût de l'équarrissage. Le Service public de l'équarrissage deviendra donc un service privé à compter du 19 juillet 2009. Précisions.

Dur dur de choisir le destin du poulain - Photo : Vercors à cheval/E Minodier

A QUEL PRIX ?

En 2007 puis 2008, l'Etat avait progressivement baissé sa subvention pour l'équarrissage des équidés. Les propriétaires et détenteurs d'équidés s'étaient vus demander le paiement de l'enlèvement sur la base de 50 € la tonne puis de 209 € la tonne. Le coût réel de l'équarrissage est en réalité très supérieur, s'approchant de 500 € la tonne TTC.
Pour chaque espèce animale, sont déjà constituées ou, en cours de constitution, des associations « ATM », Animaux Trouvés Morts, qui ont pour vocation de collecter des contributions volontaires obligatoires en mutualisant les coûts afin de les rendre le plus bas possible. Ces associations ATM et, dans certains cas les interprofessions, se rassemblent actuellement pour constituer un groupement

d'achat qui mènera d'ici Juillet 2009 à un appel d'offre national auprès des équarisseurs.
Si le futur prix de l'équarrissage d'un équidé n'est pas encore connu, le premier objectif à poursuivre est de rassembler le plus de propriétaires et détenteurs d'équidés possible et de rassembler le plus d'espèces animales possibles pour chercher d'emblée le meilleur coût.

QUI PAIERA ?

La future association ATM équidés, en cours de constitution, rassemblera très probablement le GHN, le SNEEP-EE et le SNETE via leur confédération, la CEE, la FFE, de nombreux stud-book d'éleveurs courses et selle, et d'autres associations qui souhaiteront la rejoindre. Tous les ressortissants de chaque organisation ou association membre de l'association ATM seront bénéficiaires d'un coût de l'équarrissage négocié et mutualisé. Par opposition, tous les propriétaires et détenteurs non couverts par cette association seront confrontés aux tarifs libres des équarisseurs.

PLUS DE PRÉCISIONS

La future association ATM équidés devrait pouvoir commencer à informer ses ressortissants des modalités et coûts applicables à partir de Juillet 2009 dès le mois de mai. Le projet en cours se veut à la fois éthique et économique en cherchant à collecter une contribution sur la viande qui viendrait baisser le coût de l'équarrissage. Le projet prévoit aussi que les propriétaires qui font le choix sur le livret de l'équidé de le destiner à l'équarrissage se verront appeler une première contribution. L'Etat, de son côté, prend toutes dispositions de police qui permettront de contrôler la situation, s'agissant d'une question de santé publique.

Photo : Equivil

Interdictions de circulation

Cet été sont prévues des plages d'interdictions de circulation concernant le transport en commun d'enfants et le transport de marchandises, dont les animaux vivants. Prévoyez bien vos trajets, notamment pour venir à Lamotte cet été pendant le Generali Open de France ou lors des stages.

LE TRANSPORT EN COMMUN D'ENFANTS

On entend par transport en commun d'enfants, le transport effectué par des véhicules affectés au transport en commun de personnes (véhicules de plus de neuf places assises, y compris celle du conducteur) et organisé à titre principal pour des personnes de moins de 18 ans, quel que soit le motif de déplacement.
En 2009, deux jours font l'objet d'une interdiction de circulation pour les transports en commun d'enfants : le samedi 11 juillet 2009 et le samedi 1er août 2009, de 00 heure à 24 heures ; interdiction de circuler hors de la zone constituée par le département de départ et les départements limitrophes. Sont considérés comme un seul département : la ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. L'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est considéré comme faisant partie des départements suivants : Val-d'Oise, Seine- Saint-Denis et Seine-et-Marne. L'aéroport d'Orly est considéré comme faisant partie des départements suivants : Val-de-Marne et Essonne.
Pour les autocars transportant des enfants venant de l'étranger, est considéré comme département de départ : le département frontière d'entrée sur le territoire national.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les interdictions concernent les véhicules ou ensemble de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), affectés aux transports routiers de marchandises. Le transport d'équidés est considéré comme étant du transport de marchandises. Interdictions assorties de dérogations pour le transport d'animaux vivants :
1/ Interdiction générale de circuler sur l'ensemble du réseau routier :
- Les samedis, de 22 heures aux dimanches, 22 heures ;
- Les veilles de jours fériés, de 22 heures à 22 heures le lendemain.

2/ Interdictions complémentaires de circuler en période estivale sur tout le réseau :
- les samedis 11 juillet, 18 juillet, 25 juillet, 1er août et 8 août 2009, interdiction de circuler de 7 heures à 19 heures, puis à partir de minuit jusqu'au dimanche 22 heures. La circulation est donc autorisée ces cinq samedis de 19 heures à minuit.

Pour les deux interdictions ci-dessus, les transports d'animaux vivants bénéficient d'une dérogation permanente sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation (arrêté du 28 mars 2006).
Il est par conséquent possible de

rouler avec des équidés ces jours-là. Interdiction sans aucune dérogation possible : certaines sections d'autoroute d'Ile-de-France sont interdites à la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes, sans qu'aucune dérogation ne soit possible (arrêté du 28 mars 2006).

Sections interdites	Les autoroutes **A 6 a et A 6 b** du boulevard périphérique de Paris à leur raccordement avec les autoroutes A 6 et A 10 (commune de Wissous) ; L'autoroute **A 106**, de son raccordement avec l'autoroute A 6 b jusqu'à l'aéroport d'Orly ; L'autoroute **A 6**, de son raccordement avec A 6 a et A 6 b jusqu'à son raccordement avec la RN 104-Est (commune de Lisses) ; L'autoroute **A 10**, de son raccordement avec A 6 a et A 6 b jusqu'à la RN 20 (commune de Champlan) ; L'autoroute **A 13**, du boulevard périphérique de Paris jusqu'à l'échangeur de Poissy-Orgeval (commune d'Orgeval) ; L'autoroute **A 12**, de son raccordement avec l'autoroute A 13 (triangle de Rocquencourt) jusqu'à la RN 10 (commune de Montigny-le-Bretonneux)	
Jours d'interdiction de circulation	**Dans le sens Paris - province :** Les vendredis, de 16 heures à 21 heures ; Les veilles de jours fériés, de 16 heures à 22 heures ; Les samedis, de 10 heures à 18 heures ; Les dimanches ou jours fériés, de 22 heures à 24 heures.	**Dans le sens province - Paris :** Les dimanches ou jours fériés, de 22 heures à 24 heures ; Les lundis ou lendemains de jours fériés, de 6 heures à 10 heures.

Immobilisation des équidés : enfin l'instruction

La « mesure Copé » de Juin 2006 publiée sous forme d'un courrier du Ministre est enfin éclairée par la parution de l'instruction fiscale du 12 mars 2009 qui détaille les modalités d'immobilisation des équidés utilisés par les établissements équestres.

IMMOBILISATION DE L'ÉQUIDÉ À LA NAISSANCE OU AU JOUR D'ACQUISITION

Pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2005, il est possible d'inscrire des chevaux en immobilisation dès la date de leur naissance.

Conditions pour les chevaux : il s'agit des chevaux aptes à la course ou à la selle répondant à l'une des conditions suivantes :

- chevaux inscrits dans l'un des stud-books des chevaux de sang tenus en France ;
- chevaux inscrits dans un stud-book de chevaux de sang tenu à l'étranger ;
- animaux des espèces chevalines et asine portant l'appellation : « *cheval de selle, trait, poney, trotteur étranger, cheval d'origine étrangère, ânes, mulets, bardot, cheval d'origine constatée, cheval d'origine non constatée* » *(arrêté du 29/05/2006.)*

Date d'inscription en immobilisation : jour de la naissance du poulain ou jour d'acquisition de l'équidé.

Valeur d'inscription en immobilisation : deux possibilités :

- valeur d'origine du poulain = coût de production (« *frais de saillie + une annuité d'amortissement de la mère + frais d'entretien de la mère et du poulain engagés depuis respectivement la date de l'ouverture de l'exercice de naissance et la date de naissance jusqu'à la date de clôture de cet exercice* ») ;
- ou valeur d'acquisition de l'équidé.

Conditions d'imposition du propriétaire de l'équidé : BA, BNC, BIC ou société à l'impôt sur les sociétés.

Remarque : l'inscription en immobilisation d'un équidé est facultative et dépend de son exploitation. Un établissement équestre peut gérer à la fois des équidés en stock et des équidés en immobilisation.

Mobile et immobilisable - Photo : l'Image du Jour

AMORTISSEMENT DE L'ÉQUIDÉ IMMOBILISÉ

Quelle que soit l'utilisation du cheval (exploitation sous la selle ou reproduction) l'amortissement se fait sous la forme linéaire pour une durée de trois ans. Cette durée d'amortissement peut être utilisée pour un cheval né sur l'exploitation ou acquis par l'établissement équestre. Contactez le GHN pour toute information supplémentaire et pour obtenir le texte de l'instruction fiscale.

Elus et réélus en régions

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Photo : Collection

Le 27 mars 2009, **Frédéric Pétrequin** a été réélu avec le comité directeur suivant :
Spécifiques : Catherine Monin, Sophie Erdely-Burkhalter, Dominique Bruniaux, Désirée Forslint, Julie Rolland, Bertrand Renaud. **Affiliés :** Jean-Pierre Guez, Philipe Maurel, Eric Alcacer, Raymonde Boyer, Gilles Coladon, Béatrice Granier. **Agréés :** Albert Geerts, Michel Thers, Sylvia Geerts.

MARTINIQUE

Photo : DR

Le 31 mars 2009, **Thibaut Leflaive** a été élu avec le comité directeur suivant :
Spécifiques : Gilles Uytterhoeven, Laurence Roy Camille, Maïa Verheyt, Nathanaël Permal, Katrine Gourguechon, Pascale Michot.
Affiliés : Philippe Halpem, Alain Sainte Rose, Marie Sainte Rose, Daniel Peysson, Ursula Bozio-Made, Thierry Wan Ajouhu.
Agréés : Didier Bigot, Laurence Guinchard, Victor Permal.

NOUVELLE CALÉDONIE

Photo : DR

Le 27 février 2009, **Michel Roulet** a été élu avec le comité directeur suivant :
Spécifiques : Marie-Pierre Chavanel, Dominique Roesner, Thibaut Damas, Catherine Chenu, Christelle Giovanneli, Corinne Cotret.
Affiliés : Didier Ferri-Pisani, Florent Razavet, Jean-Yves Morelli, Myriam Masson, Olivier Axler, Patrick Christian.
Agréés : Sandrine Roesner, Sarah Pelletier, Sylviane Lepley.

RÉUNION

Photo : DR

Le 19 février 2009, **Antoine Pernollet** a été élu avec le comité directeur suivant :
Spécifiques : Eric Blitz, Muriel Gougeon, Carole Payet, Marie-Christine Monge, Boris de la Chapelle, Christine Virin.
Affiliés : Rita Etienne, François Emery, Céline Martin, Patrick Fendrich, Rico Nourry, Judex Thermea.
Agréés : Philippe Lefevre, Franck Salson, Anne Cécile Chabert.

Marc Quéguiner

Photo : FFE/Maindru

A la tête du Cadre Vert de Vendôme avec Catherine Le Naour, Marc Quéguiner, 44 ans, avait été élu, avec toute sa liste, président du CDE 41, le 10 mars 2009 par 64% des voix. Il avait réuni son comité et élu le bureau avant de convier le mardi 14 avril tous les clubs du département pour mettre au point le projet de l'année. Mais dans la nuit du 12 avril, il a été emporté brutalement. Spécialisé dans la voltige, Marc espérait emmener une équipe aux Jeux Mondiaux de 2014 en Normandie. Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de sa détermination et de son optimisme contagieux. - *DL*

Présidents des commissions

Commission	Président(e)	Représentant CF
Amazone	Christine Theron-Rochette	Véronique Peschard
Attelage	Patrick Michaud	Anne Tessier
Centres équestres	Jean-Luc Vernon	Dominique Hennion
Complet	Emmanuel Quittet	Pascale Boutet
Courses	Jean-Luc Auclair	Philippe Audigé
CSO	Frédéric Morand	Jacques Couderc
Départements	Jean-Luc Vernon	Dominique Hennion
DOM COM	François Emery	Jacques Robert
Dressage	Nadine Cochenet	Marc Boblet
Endurance	Jacques Robin	Pascale Dietsch
Equitation Western	Virginie Meglinky	Sabine Grataloup
Equitations de tradition	Philippe Maurel	Elisa Moya
Horse-Ball	Jean-Luc Auclair	Philippe Audigé
Hunter	Jacques Robert	
Juges et arbitres	Benoît Raynaud	France Lantuit
Juridique et Disciplinaire 1ère Instance	Ludovic de Villele	France Lantuit
Juridique et Disciplinaire Appel	Jean François Chary	Jean-Pierre Blache
Lutte contre le Dopage Animal 1ère Inst.	Richard Corde	Pascale Boutet
Lutte contre le Dopage Animal Appel	Jean François Chary	Hélène Bourguignon
Lutte contre le Dopage Humain 1ère Inst.	Agnès Koubi	Lilia Hamza
Lutte contre le Dopage Humain Appel	Ludovic de Villele	Benoît Raynaud
Médicale	Philippe Karoubi	Lilia Hamza
Organisateurs de concours	Olivier Bost	Emmanuel Feltesse
Polo	Jean-Luc Auclair	Philippe Audigé
Pony Games	Chantal Ceccaldi	Philippe Audigé
Sécurité	Laurent Bousquet	Emmanuel Feltesse
Spectacles Equestres	Jean-Claude Savournin	Véronique Peschard
TREC	Daniel Ivert	Jean-Pierre Blache
Vénerie	Philippe Dulac	Jean-Luc Auclair
Vétérinaire	Catherine Leroy	Hélène Bourguignon
Voltige	Martine Didry	Laurence Caupin-Lamy

Conditions générales

EQUIDÉS

Têtières

Un numéro de têtière, fourni par l'organisation, est attribué à chaque équidé pour l'ensemble du GENERALI Open de France. Durant tous ses déplacements dans l'enceinte générale du concours, quel qu'en soit le motif, chaque équidé doit être muni de ce numéro fixé au harnachement ou au tapis de selle.

Contrôles des équidés

Des contrôles des documents d'identification et sanitaires des équidés sont effectués sur le terrain. Les modalités et procédures de contrôles sont indiquées au tableau d'affichage.

Des toisages et contrôles anti-dopage peuvent être effectués sous couvert de la DTN.

Il est rappelé que la vaccination contre la grippe équine est obligatoire selon les modalités édictées par la réglementation sanitaire en vigueur.

Toisage

Les poneys toisés « hors taille » seront immédiatement disqualifiés de toutes les épreuves du championnat concernées par le résultat de ce toisage.

Stationnement d'équidés

Le stationnement des équidés est réglementé sur l'ensemble du Parc Equestre (boxes et emplacements loués uniquement). Tout camping sauvage d'équidé y est formellement interdit.

CAVALIERS

Tenue

Une tenue correcte de cavalier et le port d'un casque homologué attaché et ajusté sont obligatoires pendant tout le temps où le cavalier est en selle dans l'enceinte générale du concours.

Dossards

Pour les épreuves de Concours Complet, Trec, Endurance et coupe des Poney-Clubs Cross, les cavaliers doivent se munir de leur propre dossard porte-numéro.

Contrôle d'identité

Des contrôles d'identité des cavaliers sont effectués sur le terrain. Les cavaliers contrôlés doivent présenter leur licence 2009 et une pièce d'identité (Carte nationale d'Identité, Passeport, Livret de Famille). Les modalités et procédures de contrôle sont indiquées au tableau d'affichage.

DÉCLARATIONS DE PARTICIPATION

Les participations définitives des cavaliers et équidés engagés plusieurs fois dans une épreuve ou engagés dans des épreuves non cumulables doivent impérativement être déclarées au président du jury de la première épreuve à laquelle ils participent, avant le début de cette épreuve.

Réserve : pour les épreuves collectives, chaque équipe a la possibilité d'engager deux « réserves », un cavalier et un équidé. L'utilisation du cavalier ou de l'équidé de réserve doit être déclarée au jury avant le départ de la première épreuve. La configuration de l'équipe est définitive au moment où débute la première épreuve.

REMISE DES PRIX

Les dix premiers classés de chaque championnat ou le premier quart si le championnat comporte moins de 40 partants seront appelés à la remise des prix. Les modalités et horaires des remises des prix sont indiqués au tableau d'affichage. Le port de couvre-rein ou de couverture sur les équidés est interdit lors des remises des prix.

CIRCULATION DANS LE PARC – DÉTENTES

La circulation d'engins motorisés est strictement interdite sur toutes les allées cavalières et les circulations piétonnes.

Dès l'arrivée sur le site, tout équidé engagé ne peut être monté que par un cavalier avec lequel il forme un couple dans une épreuve ou un championnat.

Les cavaliers doivent marcher au pas sur les allées cavalières.

Rappel : « le règlement sur le harnachement s'applique également au paddock et dans l'enceinte générale du concours dès l'arrivée des cavaliers ». Cependant par mesure exceptionnelle et durant le Generali Open de France, les poneys / chevaux pourront être enrênés (rênes allemandes) en dehors des détentes, lors des déplacements au pas sur les allées cavalières autorisées et lors des remises de prix.

En dehors des épreuves, seul(s) sont autorisé(s) un ou plusieurs terrains de détente dont les emplacements et les horaires d'ouverture sont précisés au tableau d'affichage.

Pendant les épreuves, les terrains de détente sont exclusivement réservés aux couples engagés.

Tout équidé entrant sur un terrain de compétition en dehors du déroulement de l'épreuve à laquelle il doit participer peut être immédiatement disqualifié.

SANCTIONS - RÉCLAMATIONS

Sanctions

Des sanctions peuvent être prises par les autorités suivantes en cas de faute grave.

- L'organisateur peut prononcer l'exclusion du concours d'un cavalier ou de tous les cavaliers d'un club, d'un propriétaire ou d'un responsable du club adhérent, ou de toute personne les accompagnant.
- Le président du jury de terrain ou d'appel peut disqualifier un concurrent d'une épreuve ou d'un championnat ou lui interdire l'entrée en piste pour transgression des règlements, manque de correction, non respect de l'environnement et des plantations, non respect des consignes de sécurité et des règles de circulation, pour l'utilisation abusive des installations et terrains.

Les incidents sanctionnés font l'objet d'une inscription au procès-verbal de l'épreuve et d'un rapport circonstancié, avec indication des témoins éventuels et, si possible leur déposition. Ce rapport est adressé à la FFE qui peut saisir la commission disciplinaire et juridique.

Réclamations

Le droit de réclamer contre un concurrent ou un équidé à l'occasion d'une épreuve, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation et de son déroulement, appartient exclusivement au titulaire d'une licence dirigeant de l'année en cours, ayant engagé un cavalier ou un équidé dans l'épreuve en cause.

Les réclamations se font par écrit auprès du président du Jury.

Pour être recevable, toute réclamation doit être déposée :

avant le commencement de l'épreuve auprès du président du jury si elle concerne l'organisation d'une épreuve,

au plus tard une heure après la proclamation des résultats, si elle concerne le déroulement de l'épreuve.

Si le président du jury ne trouve pas de solution au litige, il transmet la réclamation à la Commission d'Appel. La Commission d'Appel, après examen du dossier et audition des parties, peut, soit statuer sur le litige, soit transmettre le dossier à la Commission disciplinaire et juridique de la FFE.

Pour tous les autres cas, le règlement des compétitions de la FFE s'applique.

Photo : FFE/PSV

DROIT À L'IMAGE

La FFE se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles, les images (photos, vidéos) faites en son nom pendant tout le déroulement du GENERALI Open de France 2009, sans accord de la personne filmée ou photographiée.

L'engagement dans une épreuve du GENERALI Open de France 2009 vaut acceptation sans réserve des propriétaires d'équidés engagés, des cavaliers engagés et de leur représentant légal.

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

GENERALI Open de France

Qualifications

QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS 2009

La période retenue pour les concours qualificatifs s'étend du lendemain de la clôture du championnat de l'année précédente à la veille de la clôture du championnat de l'année. Les épreuves des championnats 2008 ne sont pas prises en compte.

CONTRAT TECHNIQUE

Il faut réussir un contrat technique pour gagner l'accès à un championnat. Ce contrat technique correspond à un nombre minimum d'épreuves génératrices de points terminées appelées « qualifications » **dans la division et la discipline concernées.**

Dans certains cas et pour garantir un niveau minimum, un certain nombre de premiers quarts peut être demandé dans un indice donné.

Equivalence possible : un premier quart = deux deuxièmes quarts ou un deuxième quart + un troisième quart.

Les participations et les quarts sont doublés en Championnat Départemental, Régional et Inter Régional dans les conditions définies dans les dispositions générales du règlement des compétitions 2009.

Les épreuves Club A qualifient pour les championnats Club A.

Les épreuves Club Poney qualifient pour tous les championnats Club Poney.

Les épreuves Club qualifient pour les Championnats Club.

Les épreuves Ponam B qualifient pour les championnats Ponam B.

Les épreuves Ponam C qualifient pour les championnats Ponam C.

Les épreuves Ponam D qualifient pour les championnats Ponam D.

Les épreuves Ponam E qualifient pour les championnats Ponam E.

Dans le cas des épreuves Ponam 4, ouvertes à plusieurs tailles de poneys, elles donnent des participations et points « ciblés » en fonction de la taille du poney.

PARTICULARITÉS PAR DISCIPLINE

Coupes CSO et Cross : participations comptabilisées en Club A, Club Poney et Ponam en CSO, CCE, Dressage, Equifun et voltige.

Equifun : toutes les épreuves d'Equifun qualifient pour tous les championnats d'Equifun

Equifeel : toutes les épreuves d'Equifeel qualifient pour tous les championnats d'Equifeel

QUALIFICATIONS GENERALI OPEN DE FRANCE PONEY DU 4 AU 12 JUILLET 2009

Discipline	2008	Qualifications cavalier & poney
CSO	Championnat des As Excellence	Les 80 premiers du Classement Permanent Points Tournée des As & Internationaux
	Championnat des As	
	Ponam D Elite (120 / 125)	12 qualifications CSO dont 3 premiers quarts minimum dans l'indice et indices supérieurs
	Ponam D1 (110/115)	
	Ponam D2 (100/105)	
	Ponam D3 (90/95)	
	Ponam D4 (80/85) - nouveau -	
	Ponam C Elite (110/115)	
	Ponam C1 (100/105)	
	Ponam C2 (90/95)	
	Ponam C3 (80/85)	
	Ponam B Elite (100/105)	
	Ponam B1 (90/95)	
	Ponam B2 (80/85)	
	Ponam B3 (70/75)	
	Ponam E1 (110/115)	
	Club Poney CD Elite Junior et moins	10 qualifications CSO
	Club Poney CD 1 Junior/Cadet et 1 Minimes & moins	10 qualifications CSO
	Club Poney 2B Minime et 2B Benjamin & moins	10 qualifications CSO
	Club A1	10 qualifications cavalier
	Club A2	8 qualifications cavalier
CSO	Test OI ONC B, C & D	5 qualifications Test OI ONC dont trois 1ers quarts mini
Coupe CSO	Club Poney D Junior/C Cadet/B Minime & moins	10 qualifications cavalier
	Club A Benjamin	8 qualifications cavaliers
CCE	**Championnat des AS**	Les 30 premiers du Classement Permanent Points Tournée des As & Internationaux
	Ponam D Elite	7 qualifications CCE dont 2 premiers quarts mini dans l'indice et indices supérieurs
	Ponam D1	
	Ponam D2	
	Ponam C Elite	
	Ponam C1	
	Ponam C2	
	Ponam B Elite	
	Ponam B1	
	Ponam B2	
	Ponam E1	
	Club Poney 1 CD	
	Club Poney 2 B	
	Club A1	5 qualifications cavalier
	Club A2	5 qualifications cavalier
Coupe cross	Club Poney	7 qualifications dont 2 minimum en CCE
	Club A	7 qualifications dont 2 minimum en CCE
Dressage	**Championnat des As**	Les 25 premiers Tournée des As & Internationaux
	Ponam CD Elite	7 qualifications dont 2 premiers quarts mini dans l'indice et/ou indice supérieur
	Ponam D	
	Ponam C	
	Ponam B Elite	
	Ponam B	
	Club Poney Junior/ Cadet et Minime & moins	
Carrousel	Club Poney / Club A	Libre
Barrel Race	Club Poney Equipe Club A Equipe	3 qualifications cavalier
Equifun	Club PoneyJunior / Club Poney Cadet & moins / Club A1 Club A2	3 qualifications Equifun cavalier
Pony games	Club A Elite Benjamin Club Poney Elite Cadet Club Elite Open / Club Elite Open Excellence	7 qualifications cavaliers dont 2 premiers quarts minimum dans l'Indice.
	Club A1 Benjamin Club Poney 1 Minime Club Poney 1 Cadet Club 1 Open	
	Club A2 Poussin Club Poney 2 Minime Club Poney 2 Cadet Club 2 Open	
	Club 1 Senior	
Voltige	Club 1 Equipe	3 qualifications en équipe ou en individuel
	Club 2 Equipe / Equipe Junior / Equipe Benjamin	
	Club 3 Equipe	
	Club 1 Individuel Club Elite Individuel	
Mini Hunter	Mini Hunter I et II	Libre

Photo : FFE/Maindru

PonyGames : toutes les épreuves de Pony Games qualifient pour tous les championnats de Pony Games.
CCE : Les participations acquises par les poneys en CCE sont comptabilisés pour les qualifications **des poneys** en CSO.
Limitation : outre les règles des dispositions spécifiques du règlements définissant les conditions de fermeture des épreuves, en CSO, CCE et Dressage Ponam, un couple qualifié pour un championnat donné, ayant réalisé 3 classements dans le premier quart dans l'indice et la catégorie de poney de ce championnat et / ou tout indice supérieur depuis le 1er janvier 2009, ne pourra pas participer à un championnat d'un indice inférieur.
Exemple : Samuel a la qualification demandée pour le championnat CSO Ponam D1 et 3 classements dans le premier quart Ponam D1 avec Calin depuis le 1er janvier 2009, il n'a pas le droit de participer au championnat CSO Ponam D2, Ponam D3 et Ponam D4 avec Calin.
En Pony Games, la règle est la même mais ne concerne que le cavalier.

DÉDOUBLEMENT DES ÉPREUVES

Le découpage des épreuves en fonction de l'âge des concurrents se fait à l'engagement avec des numéros de concours séparés pour les épreuves Club et Club Poney. Il sera fait après la clôture des engagements enregistrés sous un même numéro de concours en fonction du nombre d'engagés pour les épreuves Ponam.
Pour toutes les épreuves de l' Open de France, l'organisateur se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des épreuves après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

CHAMPIONNATS EXCELLENCE CLUB ET PONAM

Une fois que l'on a obtenu ses points de qualification correspondant au contrat technique demandé, pour participer aux Championnats Excellence, il faut être parmi les N meilleurs de son championnat. Sauf pour les championnats des As, le dédoublement Championnat Excellence / Championnat se fait après la clôture des engagements, par les services informatiques, en fonction du nombre de premiers quarts obtenus depuis la clôture des engagements des championnats 2008 par le cavalier dans l'indice en question ou les indices supérieurs.
Dans le championnat des As de CSO, à partir du moment où le cavalier figure dans les N premiers retenus du classement permanent de la Tournée des As, il choisit librement de s'engager en Championnat ou Championnat Excellence. Attention, **le Championnat Excellence est réservé aux cavaliers âgé de 16 ans et moins en 2009 quelque soit la place du couple au classement permanent.**
Un couple qualifié pour un Championnat des As n'est pas autorisé à participer à un autre championnat de l'Open de France.
En Dressage Club Elite, il est également possible de s'engager librement soit en Club Elite, soit en Club Elite Excellence.

QUALIFICATION CONCURRENTS DOM TOM

Les cavaliers licenciés au minimum depuis le 1er janvier 2009 dans un club d'outre-mer souhaitant participer aux championnats de France de Lamotte Beuvron 2009 ne sont pas soumis au nombre de qualifications demandé. Attention, pour les championnats 2010, il sera demandé au moins une qualification.

QUALIFICATIONS GENERALI OPEN DE FRANCE CLUBS DU 17 AU 26 JUILLET 2009

Discipline	Championnat	Qualification cavalier
Attelage	Ponam Paire/ Ponam Solo	3 qualifications
	Club Paire Elite / Club Solo Elite	5 qualifications dont 2 minimum dans l'Indice
	Club Poney Elite / Club A Elite	
	Club Solo / Club Paire	
	Club Poney / Club A	
Barrel Race	Club Elite individuel	3 qualifications
	Club Individuel	
CCE	Club Elite Cadet et moins, Junior, Jeune senior, Senior	7 qualifications dont un premier quart minimum dans l'Indice et/ou Indice supérieur
	Club 1 Equipe	
	Club 1 Cadet et moins, Junior 1, Junior 2 Club 1 Jeune Cavalier, Jeune Senior, Senior	
	Club 2 Equipe	
	Club 2 Benjamin et moins, Minime 1, Minime 2, Cadet 1, Cadet 2, Junior 1, Junior 2, Jeune Cavalier, Jeune Senior, Senior	
CSO	Club Elite Cadet & moins, Junior, Jeune Senior, Senior	12 qualifications dont 3 premiers quarts minimum dans l'indice et/ou indice supérieur
	Club 1 Equipe	
	Club 1 Minime & moins, Cadet, Junior	
	Club 1 Jeune senior, Senior	
	Club 2 Equipe	
	Club 2 Benjamin &moins, Minime 1, Minime 2, Cadet 1, Cadet 2, Junior 1, Junior 2	
	Club 2 Jeune Cavalier, Jeune senior, Senior	
Dressage	Club Elite Excellence Senior, Club Elite Excellence Jeune senior, Club Elite Excellence Jeune cavalier, Club Elite Excellence Junior & moins	7 qualifications dont 2 premiers quarts minimum dans l'Indice et/ ou Indice supérieur
	Club Elite Senior, Club Elite Jeune Senior, Club Elite Jeune Cavalier, Club Elite Junior & moins	
	Club Senior, Jeune senior, Jeune Cavalier, Junior, Cadet 2, Cadet 1, Minime, Benjamin & moins	
Carrousel	Club	Libre
Endurance	Club Elite	3 qualifications
	Club 3 Equipe	
	Club Poney 4 Equipe	
Equifeel	Club Poney	2 qualifications
	Club	
	Club Elite	
Hunter	Club Elite Senior / Jeune Senior, Junior et moins	5 qualifications dont 1 premier quart minimum dans l'Indice et/ ou Indice supérieur
	Club 1 Equipe, Club 1 Senior / Jeune Senior, Junior & moins	
	Club 2 Equipe / Club 2 Senior, Jeune Senior, Junior, Cadet, Minime et moins	
	Club Poney Elite	
	Club Poney 1	
TREC	Club Elite Individuel (19 ans et plus)	5 qualifications
	Club Elite Equipe (12 ans et +)	
	Club Elite Equipe Jeune senior et moins (12-26 ans)	

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

Conditions de participation

Photo : FFE/Maindru

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques, complétés des éventuels rectificatif publiés sur www.ffe.com.

Dans tous les Championnats de France, seuls les cavaliers de nationalité française peuvent participer au classement final pour les trois premières places.

PARTICIPATIONS COUPLES

Un même couple ne peut participer plus d'une fois dans une même discipline.
Un couple qualifié pour un Championnat des As est autorisé à participer soit à un championnat des As soit à un championnat Ponam D Elite, sous réserve de qualification.

PARTICIPATIONS CAVALIERS

Un cavalier ne peut concourir deux fois dans la même épreuve.
Un cavalier ne peut participer à plus de deux championnats différents (hors cas particuliers).
Les championnats de CSO, CCE et dressage en division Club sont fermés aux cavaliers ayant participé à un championnat de CSO, CCE ou dressage en division Ponam et Club Poney ainsi qu'aux cavaliers ayant participé à une Coupe CSO ou Cross.
Les Coupes CSO et Cross sont fermés aux cavaliers participant à un championnat de CSO ou CCE de division Ponam, Club Poney ou Club A1.
Les championnats d'Equifun sont fermés aux cavaliers participant à un championnat de CSO ou CCE de division Ponam, Club Poney indices 1 et Elite, ou Club A1, ou à un championnat de Pony Games Indices 1 et Elite.

PARTICIPATIONS DES PONEYS
Nbre de participations autorisées sur l'ensemble du Generali Open de France 2009

Division et Indice	Nombre de participations sur l'ensemble du Generali Open de France PONEY	Nbre de participat° par championnat
CSO - DRESSAGE		
Club A	3 participations dont 2 A1 maxi	2
Club Poney	2	2
Ponam 4, 3, 2 , 1	2	1
Ponam Elite B, C	2	1
Ponam D Elite	1	1
As Poney	1 (CSO ou CCE ou Dressage)	1
COUPES CSO - COUPE CROSS - EQUIFUN - BARREL RACE		
Club Poney, Club A, Club	3 participations autorisées si au moins une participation dans un de ces championnats	2
VOLTIGE		
Club 1, 2 & 3	2 équipes ou 8 individuels ou 1 équipe + 4 individuels	2
PONY GAMES		
Club, Club Poney 2 et 1, Club A et Club A Elite	3	1
Club, Club Poney Elite	2	1

Les participations autorisées ne sont pas cumulables entre les championnats. C'est la règle la plus restrictive qui fixe le nombre de participations.

Championnats Ponam, Club Poney, Club A

Un cavalier a le droit de participer au maximum à deux championnats différents de division Ponam, Club Poney ou Club A.
Un cavalier ne peut participer à deux championnats Club A dans la même discipline.

PARTICIPATIONS PONEY

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de participations autorisées sur l'ensemble du Generali Open de France Poney 2009.

CAS PARTICULIERS : CCE

Un poney ne peut participer qu'à un seul championnat de CCE Ponam, Club Poney, ou Club A l'ensemble du Generali Open de France 2009.
Le poney peut participer à un autre championnat autre que CCE dans le cadre des limitations règlementaires.

Coupe des Poney-Clubs

Les participations du poney de voltige dans les épreuves Coupe CSO et Coupe Cross ne sont pas comptabilisées si celui-ci ne participe qu'au test de voltige.

Championnats Club CSO, CCE et dressage

Les championnats de CSO, CCE et Dressage de l'Open Club 2009 sont fermés aux poneys ayant participé à un championnat individuel de CSO, CCE ou dressage de l'Open Poney 2009

Carrousels et Mini-hunter

Les carrousels et le mini-hunter ne sont pas comptabilisés comme une participation à un championnat du Generali Open de France 2009. Ils sont ouverts à tout poney/cheval et à tout cavalier, quelles que soient leurs participations dans les autres épreuves et quelle que soit la division de LFC du cavalier.

TESTS OI-ONC

Un couple ou un poney ou un cavalier participant à une finale Tests OI-ONC peut en plus participer à un championnat de CSO ou CCE ou Dressage Club Poney ou Club sous réserve de qualification.

Conditions de participation

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques, complétés des éventuels rectificatif publiés sur www.ffe.com.

Dans tous les Championnats de France, seuls les cavaliers de nationalité française peuvent participer au classement final pour les trois premières places.

PARTICIPATIONS COUPLES

Un même couple ne peut participer plus d'une fois dans une même discipline.

PARTICIPATIONS CAVALIERS

Un cavalier ne peut concourir deux fois dans la même épreuve.
Un cavalier ne peut participer à plus de deux championnats différents (hors cas particuliers).
Un cavalier a le droit de participer à deux championnats Club dans deux **disciplines** différentes.
Les championnats de CSO, CCE et dressage en division Club sont fermés aux cavaliers ayant participé à un championnat de CSO, CCE ou dressage en division Ponam ou Club Poney ainsi qu'aux cavaliers ayant participé à une Coupe CSO ou Cross.

PARTICIPATIONS DES PONEYS ET CHEVAUX

Championnats Club CSO, CCE et dressage

Les championnats de CSO, CCE et Dressage de l'Open Club sont fermés aux poneys ayant participé à un championnat individuel de CSO, CCE ou Dressage de l'Open Poney.
Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de participations autorisées sur l'ensemble du Generali Open de France Club 2009.

CAS PARTICULIERS : CCE , endurance et Trec

Un poney/cheval ne peut participer qu'à un seul championnat de CCE sur l'ensemble du Generali Open de France 2009.
Un poney/cheval ne peut participer qu'à un seul championnat d'Endurance sur l'ensemble du Generali Open de France 2009.
Dans les deux cas, le poney/cheval peut participer à un autre championnat autre qu'Endurance ou CCE dans le cadre des limitations règlementaires.
Un poney/cheval ne peut participer qu'à un seul championnat de TREC sur l'ensemble du Generali Open de France 2009 et à un championnat dans une autre discipline.

PARTICIPATIONS DES CHEVAUX
Nbre de participations autorisées sur l'ensemble du Generali Open de France 2009

Division et Indice	Nombre de participations sur l'ensemble du Generali Open de France CLUB	Nbre de participat° par championnat
CSO - HUNTER - DRESSAGE		
Club	2	1
BARREL RACE		
Club	3 participations autorisées si au moins une participation dans un de ces championnats	2 en Club 1 en Club Elite
ATTELAGE		
Club A, Club Poney	3	2
Club A Elite, Club Poney Elite	2	1
Club Elite et Ponam	1	1

Les participations autorisées ne sont pas cumulables entre les championnats. C'est la règle la plus restrictive qui fixe le nombre de participations.

Generali Open de France des Clubs 2009 : Championnat de « Pas de Deux »

Dans le cadre du Generali Open de France Club, la FFE lance le premier championnat de France Club de Pas de Deux.
Règlement et conditions de participation cavaliers et chevaux : règlement des compétitions FFE et Dressage Carrousel Generali Open de France des Clubs.
Conditions de qualification : cinq qualifications minimum en dressage
Normes techniques spécifiques : reprise Club Libre, rectangle de 40x20m. CD audio fourni au jury 30 minutes avant le début de l'épreuve. Harnachement autorisé : filet simple ou filet+gogue ou bride ou monte sans mors. Le costume des cavaliers et des chevaux est libre. Le casque est obligatoire.
Classement : en cas d'égalité, la note artistique départage les ex-aequo. Un rappel pourra être organisé pour les cinq premières équipes de deux.
Clôture des engagements lundi 22 juin. En fonction du nombre d'engagés, ce championnat pourra être dédoublé.

Photo : FFE/Maindru

Carrousels et Equifeel

Les carrousels et l'Equifeel ne sont pas comptabilisés comme une participation à un championnat du Generali Open de France 2009. Ils sont ouverts à tout poney/cheval et à tout cavalier, quelles que soient leurs participations dans les autres épreuves et quelle que soit la division de LFC du cavalier.

Championnat CSO Outre-Mer - CSO Mondial des Clubs

Les poneys/chevaux engagés dans le Championnat Outre-Mer ou dans le Mondial des Clubs ont droit à deux autres participations : soit deux participations dans des disciplines autres que le CSO, soit une participation dans une discipline autre que le CSO et une participation en CSO. Les poneys/chevaux engagés dans le Championnat Outre-Mer ou dans le Mondial des Clubs ont droit à deux autres participations sur l'ensemble du Generali Open de France Club et Poney, dans le respect des règles de participation des poneys / chevaux.

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

Championnats Outre-Mer et Mondial des Clubs

Photo : FFE/Maindru

RÈGLEMENT

Les Championnats de France de CSO par équipe des Clubs d'Outre Mer et Tournoi Mondial des Clubs sont organisés sous l'égide de la Fédération Française d'Equitation. Le support réglementaire à ces championnats est le règlement des compétitions de la FFE du 1er janvier 2009, complété des éventuels rectificatifs publiés sur www.ffe.com, et le règlement particulier du Generali Open de France.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les cavaliers engagés dans le Championnat Outre Mer ou dans le Mondial des Clubs ont droit à deux autres participations : soit deux participations dans des disciplines autres que le CSO, soit une participation dans une discipline autre que le CSO et une participation en CSO. Ces cavaliers ne sont pas tenus aux nombres de participations qualificatives demandées dans les championnats de l'Open Generali des Clubs.
Les chevaux engagés dans le Championnat Outre Mer ou dans le Mondial des Clubs ont droit à trois participations sur l'ensemble du Generali Open de France des Clubs 2009, sauf cas du CCE où le règlement général du Generali Open de France reste appliqué (cf participations chevaux).

Championnat de CSO par équipe et individuel d'Outre Mer

Cavaliers qualifiés
Tout cavalier titulaire du Galop 4 minimum et d'une licence compétition club délivrée par un club situé sur un territoire ou un département d'Outre Mer. Par dérogation, ce championnat est ouvert à tout cavalier francophone, titulaire d'une licence compétition club et du Galop 4 minimum, résidant dans un pays francophone.
Les engagements sont individuels.

Equipes
La composition de l'équipe doit être déclarée avant le début de la première épreuve et devient alors définitive. Chaque région peut déclarer plusieurs équipes. Les équipes sont composées de trois à quatre cavaliers et trois à quatre équidés.

Normes techniques
Cotes CSO club 1.

Déroulement
1e étape : Barème A sans chrono. Ordre de départ = ordre du programme. 2e étape : Barème A avec chrono. Ordre de départ = ordre inverse du classement de la 1e étape, en cas d'égalité c'est l'ordre du programme qui sera appliqué pour les ex-aequo.
Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans la 1e étape peuvent repartir dans la 2e étape. Les éliminés ou abandons dans la 1e et/ou la 2e étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question plus 10 points avec le double du temps accordé. Les non-partants dans la 1e étape ne pourront pas participer à la 2e manche.

Classement des équipes
Le résultat sur la 1e étape s'obtient en additionnant les points de pénalités des 3 meilleurs couples de l'équipe au cours de cette étape. Le résultat sur la 2e manche s'obtient en additionnant les points de pénalités des 3 meilleurs couples de l'équipe au cours de cette manche. Le classement final de chaque équipe s'obtient par l'addition de points de pénalité des 2 étapes. En cas d'égalité de points, le total des temps des 3 couples retenus pour le résultat de la région dans la 2e manche départage les ex æquo.

Classement Individuel
Pour chaque couple, total des pénalités des deux étapes. A égalité de points c'est le chronomètre de la deuxième étape qui départage les ex aequo.

Tournoi Mondial des Clubs

Le Mondial GENERALI des Clubs est une compétition internationale et amicale par équipe qui s'adresse à des clubs équestres venant de toutes les régions du monde et à leurs cavaliers.

Cavaliers
Par équipes de Club. Une équipe par pays.
• Clubs français ou étrangers affiliés à la FFE : équipe de 3 à 4 cavaliers titulaires de la licence de Compétition Club 2009 de la FFE.
• Clubs étrangers non affiliés à la FFE : équipe de 3 à 4 cavaliers n'ayant jamais participé à des Compétitions Internationales Officielles. **Pour ces cavaliers non titulaires d'une licence FFE , remplir obligatoirement un formulaire par cavalier.** **(formulaire disponible sur demande)**
Le Tournoi Mondial des Clubs est fermé aux cavaliers ayant déjà participé à des compétitions internationales officielles.
Chaque équipe devra être accompagnée d'un Chef d'Equipe, et être en possession de deux drapeaux de son pays.

Normes techniques
Cotes CSO club 1.

Déroulement
La compétition se déroule par équipe, en 2 étapes et 1 finale sur deux jours. Chaque cavalier participe à l'ensemble de la compétition avec le même cheval. Tous les membres de l'équipe doivent participer à chacune des deux étapes.
• 1e étape
Barème A sans chronomètre
Ordre de départ : ordre du programme
Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points de pénalité des trois meilleurs couples de l'équipe au cours de cette étape.
• 2e étape
Barème A avec chronomètre
Ordre de départ : ordre inverse du classement de la première manche. En cas d'égalité, c'est l'ordre du programme qui sera pris en compte.
Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points de pénalité des trois meilleurs couples au cours de cette étape.
Dans chaque manche, une équipe est éliminée si au moins deux couples de l'équipe sont éliminés pour une équipe de quatre et au moins un couple pour une équipe de trois. Les couples éliminés dans la première manche pourront repartir dans la deuxième manche. Les équipes éliminées dans la première manche pourront repartir dans la deuxième manche. Les équipes éliminées dans la première et/ou la deuxième étape se verront attribuer le score de la dernière équipe dans l'étape en question plus 30 points avec le double du temps accordé multiplié par trois. Les équipes non-partantes dans la première étape ne pourront pas partir dans la deuxième étape.

Finale
La finale est réservée aux 5 meilleures équipes à l'issue des deux premières étapes Barème A avec chronomètre
Ordre de départ : ordre inverse du classement des deux premières manches, le chronomètre de la deuxième manche départage les ex-aequo.

Classement final
Le classement des cinq premières places s'obtient par l'addition des points de pénalité des 3 étapes. Le classement final de chaque Club à partir de la 6e place s'obtient par addition des points de pénalité de la 1e et de la 2e étapes.
En cas d'égalité de points au total des trois étapes entre les trois meilleures équipes, c'est le temps cumulé des trois meilleurs cavaliers de l'équipe dans la Finale qui définira l'ordre du podium.

Barèmes techniques

Le Règlement des Compétitions de la FFE 2009, complété des rectificatifs et publications de la REF et du site www.ffe.com, s'applique pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement.

CHAMPIONNATS PONEYS

Pour les championnats Poney de CSO, CCE, Dressage, Barrel Race, pour tous les championnats de Pony Games, Coupe CSO et Coupe Cross, Voltige et Equifun : Clôture des engagements : **lundi 8 juin à minuit**
Dernier concours pris en compte pour les qualifications : **dimanche 7 juin.**

CATÉGORIES D'ÂGE ET SURCLASSEMENT

Règlement général : toutes les épreuves de Championnat de France du Generali Open de France sont exclusivement ouvertes à la (aux) catégorie(s) d'âge concernée(s). Le sur-classement n'est donc pas autorisé, sauf règlement particulier du Pony Games. Sans précision de catégorie, l'épreuve est ouverte à tous les cavaliers dont l'âge est situé dans la limite maximum autorisée par le règlement.

SAUT D'OBSTACLES

25 championnats de CSO

Championnat des As Excellence - Championnat des As

Les N premiers cavaliers sélectionnés à partir du classement permanent de la Tournée des As et ayant terminé au minimum cinq épreuves « Tournée des As » peuvent s'engager au choix dans l'épreuve Championnat des As Excellence ou Championnat des As.

Championnats Excellence - Championnats

Pour tous les autres championnats, la sélection pour le championnat Excellence se fera après la clôture des engagements en comptabilisant le nombre de premiers quarts dans l'indice concerné ou l'indice supérieur.

Championnat des As Excellence - Championnat des As - Ponam D élite - C élite - B élite

Chaque championnat se courra sur 2 épreuves qualificatives et une finale.

- 1e épreuve : Barème A au chrono. Ordre de départ = ordre du programme.
- 2e épreuve : Barème A sans chrono. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire. 3e épreuve : finale en deux manches se courant au barème A, la 1e sans chronomètre, la 2e au chronomètre. Ordre de départ des deux manches de la finale : ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 2e épreuve qualificative.

Côtes maxi du Championnat des As Excellence: 1m30 / 1m35 / 1m 40
Côtes maxi du Championnat des As : 1m25 / 1m30 / 1m30
Côtes Ponam D élite Excellence - Ponam D élite - Ponam C élite - Ponam B élite : cotes règlement
Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans l'une des étapes peuvent repartir dans la ou les suivantes. Les éliminés ou abandons dans la 1e ou la 2e étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question plus 20 points avec le double du temps accordé. Les couples éliminés ou ayant abandonné dans les 2 étapes qualificatives ne peuvent pas repartir dans la finale. Les couples éliminés dans la 1e manche de la finale ne partent pas dans la 2e manche. Les non-partants dans l'une des étapes ne pourront pas poursuivre la compétition et ne participeront à aucune finale.

Classement provisoire à l'issue de la 2e étape : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 premières étapes, le temps de la 1e étape départage les ex aequo.

Déroulement des Finales des Championnats des As

Les finales sont fermées aux couples éliminés et/ou ayant abandonné dans les deux 1es étapes.

Déroulement de la Finale Ponam D élite - C élite - B élite

La finale est réservée aux premiers du classement provisoire à l'issue des 2 premières étapes, à raison de 20 % des partants du 1er jour avec un minimum de 15 finalistes. Il est obligatoire de participer aux 2 étapes qualificatives pour prétendre accéder à la finale.
Ordre de départ des 2 manches = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 2e étape.

Classement

Le classement final s'obtient en additionnant les points de pénalité des 2 étapes qualificatives et des 2 manches de la Finale.
Les ex æquo à égalité de points pour la 1e place et/ou la 2e place et/ou la 3e place seront départagés par un barrage au chronomètre organisé à l'issue de la 2e manche de la finale.
Pour la suite du classement, à égalité de points, c'est le chronomètre de la 2e manche de la finale qui départage les ex-æquo.
Les non-partants dans la finale seront classés à la suite des finalistes en fonction de leurs résultats dans les 2 premières étapes.

Ponam E1- D1-C1- B1- D2 - C2 - B2 - D3 - C3 - B3. D4 - Club A1 - A2

Chaque championnat se courra sur 2 étapes qualificatives et une finale. 1e étape Préparatoire : Barème A sans chrono. Ordre de départ = ordre du programme. 2e étape Vitesse: Barème A au chrono. Ordre de départ = ordre inverse du programme.
Nombre d'obstacles en A2/A2 excellence : 12 obstacles maxi dont 2 à 4 dispositifs possibles.
Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans la 1e étape ou dans la 1e manche de la finale peuvent repartir dans l'étape suivante. Les éliminés ou abandons dans la 2e étape peuvent repartir dans la finale, sous réserve de qualification. Les éliminés ou abandons dans la 1e et/ou la 2e étape et/ou dans l'une des 2 manches de la finale se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape ou la manche en question, plus 20 points avec le double du temps accordé.

Classement provisoire à l'issue de la 2e étape. Il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples dans les 2 premières étapes, le temps de la 2e étape départage les ex aequo. 3e étape, finale Grand Prix : étape en 2 manches se courant au barème A, la 1e sans chronomètre, la 2e au chronomètre. La finale est réservée aux premiers du classement provisoire à l'issue des 2 premières étapes, à raison de 20 % des partants du 1er jour avec au minimum 15 finalistes. Il est obligatoire de participer aux 2 étapes qualificatives pour prétendre accéder à la finale.
Ordre de départ des 2 manches = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 2e étape.

Classement des championnats
Cas général

Le classement définitif des couples non qualifiés pour la finale correspond au classement provisoire à l'issue de la 2e étape.
Pour les finalistes, le classement final s'obtient en additionnant les points de pénalité des 3 étapes. Les ex æquo à égalité de points pour la 1e place et/ou la 2e place et/ou la 3e place seront départagés par un barrage au chronomètre organisé à l'issue de la 2e manche de la finale. Pour la suite du classement, à égalité de points, c'est le chronomètre de la 2e manche de la finale qui départage les ex-æquo.
Les non-partants dans la finale seront classés à la suite des finalistes en fonction de leurs résultats dans les 2 premières étapes, le temps de la 2e étape départageant les ex-aequo.

Photo : FFE/Maindru

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

Photo : FFE/Maindru

Cas particulier
Dans le cas où le nombre d'engagés dans un championnat dépasserait 250, l'organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement du championnat selon la formule suivante :
1e étape : Vitesse, Barème A au chronomètre. Pour tous les engagés.
2e étape : Championnat réservé aux XXX premiers cavaliers de la 1e manche-Barème A sans chronomètre. Ordre de départ : ordre inverse du classement de la 1e étape.
3e étape : Finale Championnat - inchangée.
Les cavaliers non qualifiés pour la 2e étape du championnat seront qualifiés pour une 2e et dernière étape : Finale critérium.
La finale championnat se déroulera au barème A au chronomètre. L'ordre de départ sera l'ordre inverse du classement des cavaliers dans la 1e étape du championnat. Tous les scores seront remis à zéro. Le classement du Championnat sera établi selon les scores réalisés sur l'étape.

Championnats Club Poney Elite D junior-Elite D cadet - Elite D minime & moins. Club Poney 1 C Cadet -1 C Minime & moins. Club Poney 2 B minime - 2 B benjamin & moins.
Chaque championnat se déroule sur deux étapes
Normes techniques règlement
Déroulement
Chaque championnat se déroule en deux étapes. 1e étape : Barème A à temps différé. Ordre de départ = ordre du programme. 2e étape : Barème A à temps différé. Ordre de départ = ordre inverse du classement de la 1e étape.
Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans la 1e étape peuvent repartir dans la 2e étape. Les éliminés ou abandons dans la 1e et/ou la 2e étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question, plus 20 points avec le double du temps accordé. Les non-partants dans la 1e étape ne pourront pas participer à la 2e étape.
Le classement final est établi en totalisant les points de pénalité des 2 étapes. En cas d'égalité, le temps de la 2e étape départage les ex-aequo.
3 Finales nationales test OI ou ONC B,C,D
Conditions de qualifications
Durant la saison sportive 2009, pour avoir le droit de participer à la finale nationale, un poney devra avoir terminé cinq épreuves qualificatives tests OI/ONC dans sa catégorie de taille B, C ou D dont 3 avec un premier quart.
Les cavaliers devront présenter le document d'identification SIRE de leur poney, à jour des vaccinations obligatoires, avant le début des épreuves, avec un certificat de toisage de moins de 2 mois mentionnant la taille métrique du poney. Un seul engagement par poney autorisé toutes catégories confondues.
Epreuve de saut d'obstacles en 2 manches, les 2 manches pouvant être différentes. Parcours de 8 à 10 obstacles (Voir barème technique du règlement Tome 1 page 50). Championnats à exécuter en filet simple, martingale à anneaux autorisée, cravache autorisée, éperons interdits.
1e manche : barème A sans chronomètre.
2e manche : barème A au chronomètre. N'ont accès à la 2e manche que les poneys ayant totalisé 8 points de pénalité ou moins lors de la 1e manche. A l'issue des 2 manches, un classement sera établi en totalisant les points des deux manches, le chronomètre de la 2e manche départageant les ex-æquo.
Seront admis à sortir en compétition Ponam B, C, D ou dans la catégorie supérieure dans le cadre du classement réglementaire, après inscription, les poneys ayant totalisé 8 points ou moins de pénalités au cours des 2 manches de la finale nationale et dans la limite des quotas suivants :
Catégorie B : les 15 premiers,
Catégorie C : les 20 premiers,
Catégorie D : les 20 premiers.
Toisage
Tous les poneys ayant totalisé 8 points de pénalité ou moins à l'issue de la 2e manche seront toisés. Les poneys ayant couru dans une catégorie inférieure à celle de leur taille seront éliminés.

DRESSAGE
11 championnats de dressage
Championnat des As
1e étape, coefficient 1 : As Poney Imposée. 2e étape, coefficient 1 : As Poney Libre. 3e étape, coefficient 2 : As Poney Grand Prix.
Ordre de départ 1e étape = ordre du programme. Ordre de départ 2e étape = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 1e étape. Ordre de départ 3e étape = ordre inverse du classement provisoire à l'issue des 2 premières étapes.
Classement. Il résulte de la somme des pourcentages obtenus sur les 3 reprises avec coefficient 1 pour la reprise Imposée et la reprise Libre, et coefficient 2 pour la reprise Grand Prix, et divisé par 4. En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par les notes d'ensemble de la 3e reprise. En cas de nouvelle égalité, les ex æquo seront départagés par les notes d'ensemble de la 1e reprise.

Ponam CD Elite, Ponam B Elite
Ordre de départ 1e étape Ponam CD élite Libre, B Elite Libre coefficient 1 = ordre du programme.
Ordre de départ 2e étape Ponam CD élite Grand Prix, Ponam B Elite Grand Prix coefficient 2 = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 1e étape.
La reprise libre peut être présentée costumé.
Classement des championnats. Il résulte de la somme des pourcentages obtenus sur les 2 reprises avec application des coefficients et divisé par 2. En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par addition des notes d'ensemble de la 2e reprise. En cas de nouvelle égalité, les ex æquo seront départagés par les notes d'ensemble de la 1e reprise.
Ponam D - C - B
Reprise Ponam Libre et Ponam Grand Prix
Club Poney Junior - Cadet - Minime & moins.
Reprises Club Poney Libre et Club Poney Préliminaire
Carrière de 60 x 20m.
Tous les couples partants dans la 1e étape partent dans la 2e. Ordre de départ 1e étape = ordre du programme. Ordre de départ 2e étape = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 1e étape.
L'ordre des épreuves n'est pas fixé : la reprise Libre peut être présentée en 1ère ou 2e étape. Il n'y a pas de coefficient appliqué à l'une ou l'autre des reprises. La reprise libre peut être présentée costumée.
Classement des championnats. Somme des pourcentages des 2 reprises divisé par 2. En cas d'ex æquo, les points du Grand Prix ou de la Préliminaire l'emporteront.
Carrousel Club Poney / Club A
Les ex-æquo pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu. Carrière de 40 x 20m.
Harnachement autorisé : voir Tome 1 / Dressage : art.5.3 sauf: sont autorisés filet simple ou filet + gogue ou bride ou monte sans mors.
Le costume des cavaliers et des poneys est libre. Le port du casque est obligatoire.

CONCOURS COMPLET
18 championnats de CCE
Ordre des tests
A. 1e possibilité : dressage, cross, CSO.
1. Reprise de dressage. Ordre de départ = ordre du programme. 2. Cross. Ordre de départ = ordre du programme. 3. CSO. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire à l'issue du cross.
B. 2eme possibilité : dressage, CSO, cross.
1. Dressage. Ordre de départ = ordre du programme. 2. CSO. Ordre de départ = ordre du programme. 3. Cross. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire à l'issue du CSO.

Championnat des As (As Poney Grand Prix) - Ponam D élite - C élite - B élite. E1- D1- C1 - B1
D2 - C2 - B2.
Club Poney 1 D Junior - Club Poney 1 D Cadet - Club Poney 1 D Minime et moins, Club Poney 1C, Club Poney 2 B

Pour les épreuves As Poney Grand Prix, Ponam D Elite, visites vétérinaires : une avant le dressage et une avant le CSO.

Dressage : rectangle de 60 x 20m pour toutes les épreuves Ponam sauf Ponam B2 et toutes les épreuves Club Poneys qui se dérouleront sur 40 x 20m.

Fond : routier pour les épreuves As Poney GP, Ponam Elite C et D, Ponam 1 C et D.
CSO : cotes + ou - 5 cm à la demande de l'entraîneur national.
Le classement général est établi en totalisant les pénalités obtenues dans chacun des 3 tests : dressage, fond, CSO. Est premier le concurrent qui obtient le plus petit total. En cas d'égalité pour l'une des trois premières places, l'emportera le meilleur résultat du fond : le temps du cross qui se rapproche le plus du temps idéal sans pénalité sera déterminant.
En cas de nouvelle égalité seront pris en compte dans l'ordre : le résultat du CSO puis les notes d'ensemble du Dressage.

Club A1 - Club A2

Chaque club peut engager 3 ou 4 couples plus un cavalier de réserve et un poney de réserve. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ du 1er test. 3 couples au minimum doivent être partants. Chaque cavalier doit participer à tous les tests de ce championnat avec le même poney.
CSO : cotes : + ou - 5cm à la demande du délégué technique.
Une équipe est éliminée au CSO ou au fond si 2 couples de l'équipe sont éliminés soit au CSO soit au fond pour une équipe composée de 4 couples. Pour une équipe de 3 couples, l'équipe est éliminée au CSO ou au fond si un couple est éliminé soit au CSO soit au fond.
L'ordre des épreuves peut être : dressage-fond-CSO ou dressage-CSO-fond. Dans ce dernier cas, les équipes éliminées au CSO ou au dressage peuvent être autorisées par le Président de jury à partir sur le cross, et ce, au début de l'épreuve. Ces équipes ne pourront participer au classement.
Le classement des Championnats de CCE A est obtenu en additionnant le classement des équipes dans chaque épreuve. En cas d'égalité pour l'une des 3 premières places, les équipes sont départagées dans l'ordre par le résultat du fond, puis le résultat du CSO, puis le résultat du dressage.

Photo : FFE/Maindru

PONY GAMES

Règlement Tome 3 Pony Games

13 championnats : Club 2 Open / Club Poney 2 Cadet / Club Poney 2 Minime / Club A2 Poussin
Club 1 Open / Club Poney 1 Cadet / Club Poney 1 Minime / Club A1 Benjamin/ Club 1 Senior
Club Elite Open Excellence / Club Elite Open / Club Poney Elite Cadet / Club A Elite Benjamin

Briefing des qualificatives

Sur le terrain de Pony-Games. Dates et horaires seront annoncés après la clôture des engagements.

Les épreuves

Le tirage au sort des qualificatives 1 et 2 sera réalisé par le SIF. La composition de chaque poule sera communiquée aux responsables des équipes. Dans le cas où des équipes "forfait" déséquilibreraient des poules, il sera procédé à un nouveau tirage au sort des poules concernées.
Les responsables d'équipe doivent déclarer leur forfait au Commissariat Général avant le briefing.
Les horaires des qualificatives 1 et 2 seront déterminés après concertation et accord des responsables d'équipes (pour chaque équipe, par indice et par catégorie) et ceci, en accord avec le planning de la carrière de Pony-Games. Une fois que l'horaire de chacune des poules sera déterminé, il ne sera plus possible de le modifier.
Il sera remis à chaque responsable d'équipe un document rappelant les règles essentielles à respecter.

Briefing des demi-finales

A l'issue des épreuves qualificatives, un représentant par équipe qualifiée pour les demi-finales doit être présent sur le terrain de Pony-Games pour un tirage au sort et l'organisation des horaires. Les horaires des briefings seront affichés au Commissariat Général.

Finale

Les horaires des finales seront déterminés à l'issue de chaque demi-finale.

Réserve

Chaque équipe a la possibilité d'engager un cavalier et/ou un équidé de réserve. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ de la 1e étape. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e étape.

Photo contrôle

Les équipes doivent obligatoirement se soumettre à la photo-contrôle lors de la 1e qualificative, sous peine de disqualification sur décision de l'arbitre officiel.

Photo : FFE/Maindru

Vérification

Les équipes doivent être prêtes une demi-heure avant le début de chaque compétition pour la vérification, sous peine de disqualification sur décision de l'arbitre officiel. Les responsables des équipes choisissent leurs horaires lors du briefing, il leur est donc expressément demandé de les respecter pour le bon déroulement des Championnats. L'arbitre officiel débutera les épreuves sans attendre les retardataires.

Classement des équipes

1e et 2e qualificatives

Ouvertes à toutes les équipes qualifiées. Les points obtenus lors de la 1e qualificative sont ajoutés à ceux obtenus lors de la 2e qualificative (compétition poule). En cas d'égalité de points à l'issue de ces 2 qualificatives pour l'accession à la demi-finale, il sera prévu l'organisation du jeu des 5 drapeaux pour départager les ex aequo.
Les 16 équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des qualificatives sont qualifiées pour la demi-finale.

Demi-finales

En demi-finale, les équipes repartent avec zéro point. A chaque jeu, 2 éliminatoires de 8 équipes, les 3 meilleures équipes de chacune des éliminatoires se rencontrent en finale de jeu. C'est la participation à la finale du jeu qui permet d'obtenir des points.
A l'issue de la demi-finale, les 8 équipes ayant le plus grand nombre de points sont qualifiées pour la finale.
Dans le cas d'un nombre trop important d'engagés, sur l'ensemble des championnats, la demi finale pourrait être supprimée dans les catégories comportant peu d'engagés. Dans ce cas, les équipes finalistes seront déterminées à l'issue des 2 épreuves qualificatives qui pourront dans ces conditions, comporter davantage de jeux.
En cas d'égalité de points, il sera organisé le jeu des 5 drapeaux pour départager les ex-æquo.

Finale

En finale, les équipes qualifiées repartent avec zéro point. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points à l'issue de cette finale sera Championne. En cas d'ex aequo pour l'une des 3 premières places, le jeu des 5 drapeaux sera organisé pour les départager. Dans le cas où un Championnat comporterait moins de 8 équipes engagées, il se courra sur 3 sessions dont les points se cumuleront pour déterminer le classement.

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

Photo : FFE/Maindru

VOLTIGE

7 championnats : Club 3 Equipe - Club 2 Equipe - Club 2 Equipe Junior - Club 2 Equipe Benjamin - Club 1 Equipe - Club 1 Individuel - Club Elite Individuel

Règlement Tome 2 / Voltige

Les championnats par équipe se courront sur 3 tests avec des équipes de 4 à 6 voltigeurs sur un programme imposé et 2 programmes libres.

Chaque équipe a la possibilité d'engager un équidé de réserve. La participation du poney/cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ de la 1e épreuve. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e épreuve.

Participation

Voltigeurs : Un voltigeur ne peut concourir que dans une seule équipe et / ou une seule épreuve individuelle sur l'ensemble des Championnats.

Equidés : Un même poney/cheval peut concourir pour 2 équipes différentes si sa catégorie de taille le permet. Une équipe compte comme 4 individuels

Déroulement

Réunion des chefs d'équipe : la compétition sera précédée par une réunion entre les responsables des équipes et le jury. La date et les horaires de cette réunion seront annoncés à la clôture des engagements, puis affichés à l'accueil cavaliers. Chaque équipe devra mettre un juge validé à disposition.

Déroulement des épreuves : les épreuves imposées et libres seront séparées.

Epreuves individuelles et équipes : idem règlement

Dans les épreuves individuelles il n'y a pas de distinction entre garçons et filles.

Notation

Le classement résulte de l'addition des résultats des 3 tests.

COUPE CROSS

2 championnats : Club A, Club Poney

Règlement Tome 1 / CCE / Chapitre 11: Coupe Cross. L'épreuve facultative est la voltige.

Chaque club peut engager par équipe 3 ou 4 couples, plus un cavalier de réserve et un poney de réserve, plus un poney/cheval de voltige qui, dans ce cas, ne servira qu'au test de voltige. La taille du poney de voltige est libre dans les 4 championnats. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ du 1er test. 3 couples au minimum doivent être partants. Chaque cavalier doit participer à tous les tests de ce championnat avec le même poney (sauf la voltige). Ces championnats se courent obligatoirement sur les deux tests suivants : carrousel et cross dont l'ordre pourra être modifié.

Attention « **bonus** » de points pour les équipes ayant réalisé **3 sans faute** selon un classement prenant en compte le temps réalisé par ces 3 cavaliers sans faute : total des 3 temps le plus proche du temps idéal x 3. Soit 8 points de bonification au 1er, puis 6 points au 2e, 5 points au 3e, 4 points au 4e et 3 points à toutes les équipes suivantes triple sans faute.

Le classement est établi après addition des points obtenus par les équipes sur les 3 tests : points du carrousel (40 maximum) - pénalités du cross (les 3 meilleurs couples) + éventuelle bonification cross + bonification de l'épreuve optionnelle (5 pts maximum).

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points positifs est classée 1e. En cas d'égalité de points, c'est le résultat du cross qui départage les ex æquo, puis le résultat du carrousel.

COUPE CSO

4 Championnats : Club A Benjamin, Club Poney B Minime, Club C Poney Cadet, Club D Poney Junior

Règlement Tome 1 / CSO / Chapitre 10 Coupe CSO . Ces championnats se courent obligatoirement sur les 2 épreuves suivantes : Carrousel et CSO dont l'ordre pourra être modifié. L'épreuve facultative est la voltige.

Chaque club peut engager par équipe 3 ou 4 couples, plus un cavalier de réserve et un poney de réserve, plus un poney/cheval de voltige qui, dans ce cas, ne servira qu'au test de voltige. La taille du poney de voltige est libre dans les 4 catégories. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ du 1er test. En cas d'utilisation du poney de réserve, celui-ci est obligatoirement monté par le cavalier initial du poney forfait. 3 couples au minimum doivent être partants. Chaque cavalier doit participer à tous les tests de ce championnat avec le même poney (sauf en voltige).

Il sera attribué un **bonus** de points pour les équipes ayant réalisé **3 sans faute** : chaque équipe fournira un couple « joker» pour effectuer un barrage au barème A au chronomètre. Le classement de ce barrage déterminera le montant du bonus : 1er, 8 points, 2e, 6 points, 3e, 5 points, 4e, 4 points, 5e, et suite du classement du barrage : +3 points.

Le classement est établi après addition des points obtenus par les équipes sur les 3 tests : points du carrousel (40 maximum) – pénalités du CSO(les 3 meilleurs couples) + éventuelle bonus CSO + bonification de l'épreuve optionnelle (5 pts maximum).

EQUIFUN

4 championnats par équipe : Club Poney Junior et moins, Club Poney Cadet et moins, Club A1, et Club A2

Règlement Tome 3 / Equifun. Chaque championnat se courra en 2 étapes.

Chaque club peut engager par équipe 3 ou 4 couples plus un cavalier de réserve et un poney de réserve. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e étape.

Les 3 meilleurs résultats de chaque équipe seront retenus.

Le classement définitif est établi par le total des 3 meilleurs temps, pénalités comprises, de l'équipe sur la 1e étape, plus le total des 3 meilleurs temps, pénalités comprises, de l'équipe sur la 2e étape.

L'équipe totalisant le total de temps le plus petit est classée 1e.

BARREL RACE

2 championnats par équipe : Club A Equipe/Club Poney Equipe

Un même cavalier ne peut appartenir qu'à une équipe.

Chaque championnat se déroulera en 2 manches.

Chaque club peut engager par équipe 3 ou 4 couples, plus un cavalier et un poney de réserve. La participation du cavalier et/ou du poney de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e épreuve.

Les 3 ou 4 couples de l'équipe passent successivement. Les 3 meilleurs temps de chaque manche sont retenus, pénalités comprises.

Les cavaliers éliminés se voient attribuer le moins bon temps de la manche en question + 10 secondes. Les équipes ou couples éliminés dans la 1e manche peuvent repartir dans la 2e manche sauf avis contraire du président de jury.

Le classement définitif est obtenu par le total des 3 meilleurs temps de la 1e manche additionné au total des 3 meilleurs temps de la 2e manche, l'équipe ayant le plus petit total cumulé est déclarée vainqueur. En cas d'égalité pour l'une des 3 premières places, c'est la place de la 2e manche qui départagera les ex aequo.

MINI HUNTER

Ces épreuves ne sont pas des championnats, mais des épreuves d'animation : Mini Hunter I et II

Conditions

Un même cavalier ne pourra être inscrit qu'une fois dans cette épreuve.
Epreuve ouverte à tout cavalier muni d'une licence fédérale de compétition club, dans les tranches d'âge ci après, et montant des poneys de taille A, B ou C.
Les couples se présenteront en reprise et individuellement à main droite et à main gauche au pas et au trot.

Tenue

La tenue doit être sobre, classique, type compétition ou hunter. La note de tenue tiendra compte de l'élégance du cavalier, du longeur et du toilettage du poney.
Cette épreuve est divisée en 2 classes.

Mini Hunter classe I. Cavaliers âgés de 3 et 4 ans dans l'année 2009. Pour cette épreuve, les poneys seront obligatoirement tenus en main à l'aide d'une longe de présentation. Les concurrents seront notés sur un total maximum de 50 points. Les couples qui obtiendront une note égale ou supérieure à :
40 points seront déclarés Excellent
35 points seront déclarés Très bon
30 points seront déclarés Bon
10 points seront déclarés Espoir.

Mini Hunter classe II. Cavaliers âgés de 5 et 6 ans dans l'année 2009. Pour cette épreuve, les poneys seront obligatoirement tenus en main à l'aide d'une longe de présentation. Les concurrents seront notés sur une note maximum de 60 points. Les couples qui obtiendront une note égale ou supérieure à :
48 points seront déclarés Excellent
42 points seront déclarés Très bon
36 points seront déclarés Bon
20 points seront déclarés Espoir

Classement des épreuves de Mini Hunter

Les couples seront classés après addition de leurs points.
Les cavaliers de la classe I et II seront classés par groupe en fonction de leurs notes : EXCELLENT,
TRES BON etc.

Notation mini hunter Classe I Classe II

	Classe 1	Classe 2
Tenue du cavalier	10	10
Toilettage du poney	10	10
Soumission du poney	10	10
Position du cavalier au Pas	5	10
Position du cavalier au Trot	5	10
Présentation longeur /cavalier /poney	10	10
Total	50	60

CHAMPIONNATS CLUB

Pour les championnats Club de CSO, CCE, Dressage, Barrel Race
Pour tous les championnats Attelage, Hunter, Endurance, Trec et Equifeel

Clôture des engagements : **lundi 22 juin** à minuit
Dernier concours pris en compte pour les qualifications : **dimanche 21 juin.**

SAUT D'OBSTACLES

19 Championnats individuels de CSO

Club Elite Cadet et moins, Junior, Jeune Senior, Senior
Club 1 Minime et moins, Cadet, Junior, Jeune Senior, Senior
Club 2 Benjamin et moins, Minime 1, Minime 2, Cadet 1, Cadet 2, Junior 1, Junior 2, Jeune cavalier, Jeune Senior, Senior

Normes techniques réglementaires

Club 2 : 90 - 95 cm
Club 1 : 100-105 cm
Club Elite 110-115 cm

Déroulement

Chaque championnat se déroule en deux manches. 1e manche : Barème A à temps différé
Ordre de départ = ordre du programme.
2e manche : Barème A à temps différé.
Ordre de départ = ordre inverse du classement de la 1e manche.
Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans la 1e manche peuvent repartir dans la 2e manche. Les éliminés ou abandons dans la 1e et/ou la 2e manche se verront attribuer le score du dernier couple dans la manche en question, plus 10 points avec le double du temps accordé. Les non-partants dans la 1e manche ne pourront pas participer à la 2e manche.
Le classement final est établi en totalisant les points de pénalité des 2 manches. En cas d'égalité, le temps de la 2e manche départage les ex-aequo.

2 Championnats équipe de CSO :
Club 1, Club 2

Chaque club peut engager 3 ou 4 couples, plus un cavalier de réserve et un cheval de réserve. La participation du cavalier et/ou du cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ de la 1e manche. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e manche. Tous les membres de chaque équipe doivent participer à chacune des manches sauf dans le cas suivant : si une équipe, comprenant 4 couples, ne peut pas améliorer son classement dans la 1e ou la 2e manche après le passage de son 3e couple, le 4e couple n'est pas obligé de prendre le départ. Quand une équipe ne peut réunir que 3 couples, ces 3 couples doivent prendre le départ.
Chaque cavalier doit participer à toutes les manches de ce championnat avec le même cheval.

Déroulement

1e manche : Barème A sans chrono. Ordre de départ = ordre du programme. Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points de pénalités des trois meilleurs couples au cours de cette manche. 2e manche : Barème A avec

Photo : FFE/Maindru

chrono. Ordre de départ = ordre inverse du classement de la 1e manche. Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points de pénalités des 3 meilleurs couples au cours de cette manche. En cas d'ex aequo, l'ordre du programme sera retenu. Dans chaque manche, une équipe est éliminée si au moins 2 couples de l'équipe sont éliminés pour une équipe composée de 4 couples. Pour une équipe de 3 couples, l'équipe est éliminée si au moins un couple est éliminé.
Les équipes éliminées dans la 1e manche peuvent repartir dans la 2e manche. Les équipes éliminées dans la 1e et/ou la 2e manche se verront attribuer le score de la dernière équipe dans la manche en question plus 30 points avec le double du temps accordé multiplié par 3. Les équipes non-partantes dans la 1e manche ne pourront pas participer à la 2e manche.

Classement final

Le classement final de chaque équipe s'obtient par l'addition des points de pénalité des 2 manches. En cas d'égalité de points, le total des temps des 3 couples retenus pour le classement de l'équipe dans la 2e manche départage les ex-æquo.

CONCOURS COMPLET

20 Championnats individuels de CCE

Club Elite Cadet et moins, Junior, Jeune Senior, Senior,
Club 1 Cadet et moins, Junior 1, Junior 2, Jeune cavalier, Jeune Senior, Senior
Club 2 Benjamin et moins, Minime 1, Minime 2, Cadet 1, Cadet 2, Junior 1, Junior 2, Jeune cavalier, Jeune Senior, Senior.

A. 1e possibilité, ordre des tests : dressage, cross, CSO.
1. Reprise de dressage. Rectangle de 60 x 20m. Ordre de départ = ordre du programme. 2. Cross. Ordre de départ = ordre du programme. 3. CSO. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire à l'issue du cross. Les éliminés sur l'un des tests ne pourront pas poursuivre le championnat.
B. 2e possibilité, ordre des tests : dressage, CSO, cross.
1. Dressage. Rectangle de 60 X 20m. Ordre de départ = ordre du programme. 2. CSO. Ordre de départ = ordre du programme. 3. Cross. Ordre de départ =

OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL OFFICIEL

Photo : FFE/Maindru

ordre inverse du classement provisoire à l'issue du CSO. Les éliminés sur l'un des tests ne pourront pas poursuivre le championnat.

Classement général

Le classement général est établi en totalisant les points de pénalité des 3 tests. Le cavalier qui totalise le moins de points de pénalité est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, les ex æquo au classement général sont départagés conformément aux dispositions spécifiques du CCE : d'abord par le résultat du fond, puis par le CSO puis par le Dressage, puis par les notes d'ensemble du Dressage.

2 Championnats équipe de CCE :

Club 1 et Club 2

Chaque club peut engager 3 ou 4 couples, plus un cavalier de réserve et un cheval de réserve. La participation du cavalier et/ou du cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ du 1er test. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e épreuve. 3 couples au moins doivent être partants. Chaque cavalier doit participer à tous les tests avec le même cheval.

Normes techniques:

Club 1 Equipe, Dressage : reprise CCE équipe club 1 à effectuer en reprise sur un rectangle 60x20m. Cross : normes du cross Club 1. CSO : normes du CSO du CCE Club 1.

Club 2 Equipe, Dressage: reprise CCE équipe club 2 à effectuer en reprise sur un rectangle 60x20. Cross : normes du cross Club 2. CSO : normes du CSO du CCE Club 2.

Déroulement

Dressage: ordre de départ = ordre du programme. Cross : ordre de départ = ordre du programme. Les résultats des 3 meilleurs couples sont additionnés. Une équipe sera éliminée si au moins 2 couples d'une équipe de 4 sont éliminés. Pour une équipe composée de 3 couples, l'équipe est éliminée si au moins un couple est éliminé.

CSO : ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire à l'issue du dressage et du cross. Les résultats (pénalités obstacles+ pénalités de temps) des 3 meilleurs cavaliers sont additionnés.

L'ordre des épreuves peut être modifié, le test de CSO pourra se dérouler avant le test de cross : dans ce cas, l'ordre de départ du CSO = ordre du programme et ordre de départ du cross = ordre inverse du classement provisoire après le dressage et le CSO.

Les cavaliers éliminés sur un des trois tests ne peuvent pas participer aux tests suivants. Les équipes éliminées sur un des tests ne peuvent pas participer aux tests suivants. Les concurrents non éliminés d'une équipe éliminée peuvent demander à repartir sur le test suivant. Ils partiront en début de test et ne pourront prétendre à aucun classement.

Classement général

Le classement général de chaque championnat est obtenu en additionnant le total des points des trois meilleurs cavaliers de l'équipe obtenus par test : total dressage + les trois meilleurs cross+ les trois meilleurs CSO. En cas d'égalité, les équipes seront départagées dans l'ordre par le résultat du cross : le total des 3 meilleurs cavaliers de l'équipe, puis par le résultat du CSO, total des trois meilleurs cavaliers, puis du Dressage.

DRESSAGE

16 Championnats individuels de dressage

Club Elite Excellence Junior et moins, Jeune Cavalier, Jeune Senior, Senior

Club Elite Junior et moins, Jeune Cavalier, Jeune Senior, Senior

Club Benjamin et moins, Minime, Cadet 1, Cadet 2, Junior, Jeune Cavalier, Jeune Senior, Senior.

Normes techniques

Club Elite Excellence : Club Elite Libre + Club Elite Grand Prix

Club Elite : Club Libre + Club Elite Préliminaire

Club : Club Libre + Club Préliminaire

Le gogue sur un filet est autorisé dans toutes les reprises sauf la Club Elite Grand Prix. La bride est autorisée dans les épreuves Club Elite.

Déroulement

Chaque championnat de dressage se déroule en 2 étapes : L'ordre des étapes est indiqué avant le début de la compétition pour chaque championnat.

Les reprises libres peuvent être costumées.

1e étape : Les concurrents passent dans l'ordre du programme. 2e étape : Les concurrents se présentent dans l'ordre inverse du classement provisoire.

Pour la reprise libre, chaque concurrent est tenu de fournir un CD audio au jury 30 minutes avant l'épreuve.

Jugement des reprises

Les reprises sont jugées par 2 juges.

Classement final

Le classement final est établi en totalisant les moyennes des pourcentages des 2 reprises. En cas d'égalité parmi les cavaliers classés, la moyenne du Grand Prix ou de la Préliminaire départage les ex-æquo. S'il y a toujours égalité, les notes d'ensemble de la Libre départageront les ex-æquo.

CARROUSEL CLUB

1 championnat. Rectangle de 60 x 20m. Les ex æquo pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu. Harnachement autorisé: voir Tome 1 / Dressage : art. 5.3 sauf : sont autorisés filet simple ou filet + gogue ou bride ou monte sans mors.

Le costume des cavaliers et des chevaux est libre. Le port du casque est obligatoire.

ATTELAGE

Règlement Tome 2 Attelage

10 championnats d'Attelage

Club Poney - Club A : 2 tests : Adresse et Maniabilité.

Club Solo - Club Paire - Club Poney Elite - Club A Elite : 2 tests : Dressage et Maniabilité combinée.

Le championnat Club Solo est fermé aux meneurs junior et moins menant des poneys.

Club Paire Elite / Club Solo Elite / Ponam Paire / Ponam Solo

3 tests : Dressage, Marathon et Maniabilité

Dans tous les championnats d'attelage, l'ordre des tests peut être modifié.

Chefs d'équipes

Les chefs d'équipe devront obligatoirement être présents aux briefings. Il leur sera remis un document rappelant les règles essentielles à respecter.

Equipiers

Les équipiers sont enregistrés lors de l'engagement informatique. Les conditions de participation sont celles des dispositions spécifiques de l'Attelage.

Reconnaissances de parcours

Les reconnaissances officielles se feront exclusivement à pied et aux horaires affichés.

Dressage

Les épreuves seront jugés par 2 à 3 juges. Dimensions de la carrière pour tous les championnats : 80mx40m.

Maniabilité-Combinée

La largeur de voie des voitures devra être déclarée à l'engagement. Une largeur inférieure à la déclaration sera pénalisée de 60 points.

EQUIFEEL

3 championnats individuels : Club Elite, Club, Club Poney

Règlement Tome 3 Equifeel.

Une seule participation par cavalier autorisée en Equifeel sur l'ensemble des championnats.

Deux participations maximum par poney/cheval autorisées en Equifeel dans deux championnats différents.

Les poneys A sont autorisés à participer en Club Poney.

Déroulement : 2 manches pour tous les engagés. Chaque manche comprend 5 tests parmi ceux proposés dans le règlement. Les concurrents non partants dans la 1e manche ne peuvent partir dans la deuxième.

Trophée Jeune : le meilleur équidé de 3 ans sera récompensé dans ce championnat.

Classement : il s'effectue par le cumul des points acquis dans chaque manche

Total manche1 + manche 2 pour tous les partants dans le championnat.

En cas d'égalité dans les 3 premières places, c'est la place obtenue lors de la 2e manche qui départagera les ex-aequo.

Photo : FFE/Maindru

HUNTER

11 Championnats individuels : Club Elite Junior et moins, Jeune Senior/Senior
Club 1 Junior et moins, Jeune Senior/ Senior
Club 2 Minime et moins, Cadet, Junior, Jeune Senior, Senior
Club Poney Elite / Club Poney 1
Normes techniques Règlement Tome 1 Hunter.

Déroulement
Chaque championnat de hunter se déroule en 2 étapes : figures imposées et maniabilité. L'ordre des épreuves est indiqué avant le début de la compétition pour chaque championnat.
1e étape : Ordre de départ = ordre du programme. 2e étape : Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire. Les éliminés ou les couples ayant abandonné dans la 1e étape peuvent repartir dans la 2e étape. Les éliminés ou abandons dans la 1e et/ou la 2e étape se verront attribuer le score du dernier couple dans la manche en question moins 20 points. L'ordre des épreuves peut être inversé.

Classement final
Le classement final est établi en totalisant les scores des 2 étapes. Le vainqueur est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le classement de la 2e étape départage les ex aequo.

2 Championnats par équipe : Club 1 et Club 2
Chaque club peut engager 3 ou 4 couples, plus un cavalier de réserve et un cheval de réserve. La participation du cavalier et/ou du cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au départ de la 1e étape. La composition de l'équipe est définitive lors du départ de la 1e étape. 3 couples au minimum doivent être partants. Chaque cavalier doit participer à toutes les étapes de ce championnat avec le même cheval.
Normes techniques club 1 et Club 2

Déroulement
1e étape figures imposées : Ordre de départ = ordre du programme. Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points des trois meilleurs couples au cours de cette étape. 2e étape maniabilité : Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire. Le résultat de l'équipe s'obtient en additionnant les points des 3 meilleurs couples au cours de cette étape. L'ordre des épreuves peut être inversé.
Dans chaque étape, une équipe est éliminée si au moins 2 couples de l'équipe sont éliminés pour une équipe composée de 4 couples. Pour une équipe de 3 couples, l'équipe est éliminée si au moins un couple est éliminé.
Les équipes éliminées dans la 1e étape peuvent repartir dans la 2e étape. Les équipes éliminées dans la 1e et/ou la 2e étape se verront attribuer le score de la dernière équipe dans l'étape en question moins 40 points. Les équipes non-partantes dans la 1e étape ne pourront pas participer à la 2e étape.

Classement final
Le classement final est établi en totalisant les scores des 2 étapes. L'équipe vainqueur est celle qui a obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le classement de la 2e étape départage les ex aequo.

TREC

3 Championnats : Club Elite Individuel jeune cavalier et plus, Club Elite Equipe, Club Elite Equipe Jeune Senior et moins.
Règlement Tome 2 / TREC
Chaque équipe a la possibilité d'engager un cavalier et/ou un équidé de réserve. La participation du cavalier et/ou du cheval de réserve devra obligatoirement être déclarée au jury au briefing des chefs d'équipe dont le lieu et l'horaire seront affichés au commissariat général la veille. La composition de l'équipe est définitive lors du départ du 1er test.

Déroulement
En fonction du nombre d'engagés, l'ordre des épreuves peut être différent et sera affiché avant le début de chaque championnat.

BARREL RACE

2 Championnats : Club Individuel et Club Elite Individuel
Règlement Tome 3 /Barrel Race
En cas d'égalité pour une des trois premières places à l'issue des deux manches, c'est le résultat de la 2e manche qui départagera les ex-aequo.
En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un « barrage » avec un troisième passage.

ENDURANCE

3 championnats : Club Poney 4 Equipe / Club 3 Equipe / Club Elite
Une équipe est composée de 4 cavaliers et 4 poneys / chevaux et effectue un parcours de 2 fois 10kms en Club Poney 4, de 2 fois 20 kms en Club 3 équipe
Club Elite individuel : 40 km à effectuer en 2 étapes de 20 km.
Normes techniques
Règlement Tome 2 / Endurance

CALENDRIER DES FORMATIONS ET EXAMENS ENSEIGNANTS, CAVALIERS ET BÉNÉVOLES

Dates / Niveaux	*Organisation / Lieu / Discipline / Intervenants / Jury / Niveaux*	*Inscriptions / places / Tarifs*
Sessions BFEE : Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique		
29 - 30 juin **Niveaux 1 et 2**	Haras de La Cense, D988, 78730 Rochefort en Yvelines T 01 30 88 49 00, mèl info@lacense.com / Ile de France	Limite inscription 7 juin. Droit d'inscription : 110 € location du cheval incluse. Restauration possible sur place.
29 - 30 juin **Niveau 1**	FAE Equiloisirs, Pont de Papineschi, 20250 Corte, Corse T 04 95 61 09 88, mèl equiloisirs@wanadoo.fr	Contacter l'organisateur
Session BAP : Brevet d'animateur Poney		
9 - 10 juin	Provence / PC de Canto Grihet T 04 42 66 97 94 / Pdt Jury Pascal Marry et Roger Perin-Riz	20 places dont 10 pour l'organisateur
Sessions Degrés		
3 juin **Degré 1**	CRE Rhône Alpes / T 06 85 57 44 17. Mèl secretariat. crera@orange.fr / PC du Forez 42330 St Galmier	12 places Clôture inscriptions : 27 mai
Formations au Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handi		
Module 1 8-9 juin Module 2 22-23 juin Module 3 7-8 sept	CRE Languedoc Roussillon / Nîmes service des sports T 06 11 57 19 54 / mèl crelr@yahoo.fr	15 places. 300 € Clôture inscriptions : 8 juin

Composition de la commission : Président : Jean-François CHARY. Membres : Blanche de GRANVILLIERS, Catherine LEROY, Jacques BENAZET, Philippe de QUATREBARBES

Vu les articles L. 241-2 et L241-7 du code du sport;
Vu les articles 30 à 35 du règlement disciplinaire de la FFE relatif à la répression du dopage animal;
Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Arrêt n° 09-03-01

Dossier n° 11-2008
Monsieur Christian HUG (Cavalier) / LISIGRI DE LA FONTAINE

Débats

Monsieur HUG a été convoqué pour une audience le mardi 10 mars 2009. Il était présent et assisté par Maître Caroline MESLE.
La Commission, après avoir pris connaissance du dossier, a entendu le rapporteur.
Monsieur HUG et Maître MESLE ont ensuite été entendus.
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 18 mars 2009.

Faits et procédure

Le 19 octobre 2008, Monsieur HUG participe au Concours de CSO de Cernay dans l'épreuve n°2. Son cheval LISIGRI DE LA FONTAINE est l'objet d'un contrôle antidopage par prélèvement d'urine et de sang pratiqué sous la responsabilité du Docteur-Vétérinaire Barbara FINANCE.
L'échantillon numéroté 0068635 est analysé par le Laboratoire des Courses de Verrières le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE et d'OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La Fédération Française d'Equitation reçoit le rapport d'analyse le 14 novembre 2008 et en informe le cavalier par courrier du 19 novembre 2008. Celui-ci ne demande pas d'analyse de contrôle.
Par courrier du 25 novembre, Monsieur HUG explique qu'il n'était pas présent lorsque le cheval a été soigné et qu'il n'a pas été averti des soins administrés. Il joint à son courrier une lettre du vétérinaire le docteur de BERNY qui atteste que Monsieur HUG n'était pas présent lors des soins.
Par courrier recommandé avec avis de réception en date du 28 novembre, Monsieur HUG est convoqué devant la Commission de 1ère instance de lutte contre le dopage animal, le 22 décembre suivant à Boulogne (92). Par courrier du 17 décembre, Christian HUG s'excuse de son absence à l'audience pour raison professionnelle.
Le 23 janvier 2009, Monsieur HUG reçoit la décision rendue par la Commission qui prononce la suspension de sa licence compétition pour une durée de 2 ans, le déclasse ainsi que son cheval dans toutes les épreuves du concours et impose que le cheval LISIGRI DE LA FONTAINE fasse l'objet d'une nouvelle analyse toxicologique avant de reprendre la compétition.
Par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 28 janvier 2009, Monsieur HUG interjette appel de la décision de première instance. Dans un courrier reçu le 12 février 2009, il explique à nouveau qu'il n'avait pas été averti des soins donnés à son cheval, et qu'en conséquence la décision de 1ère instance lui paraît excessive.
Par courrier recommandé avec accusé de réception du 12 février 2009, Monsieur HUG est convoqué devant la Commission d'appel de lutte contre le Dopage Animal qui se tiendra le Mardi 10 mars 2009 à Boulogne (92).
Par fax du 9 mars, Maître MESLE dépose son mémoire en défense. Elle indique que le cheval LISIGRI DE LA FONTAINE était habituellement monté par Monsieur Jean-Marc HUG, frère du cavalier, que ce dernier était absent lorsque le cheval a été soigné et que le vétérinaire est intervenu sur le cheval en présence de Monsieur Mickaël TIETZ, palefrenier. Maître MESLE prétend que Monsieur HUG n'aurait pas participé au concours s'il avait eu connaissance d'un traitement médical en cours. Elle conclut que l'élément intentionnel étant absent. Elle demande l'annulation de la sanction prononcée en 1ère instance. A défaut, elle sollicite à titre exceptionnel une sanction plus modérée, prenant en compte qu'il s'agit d'une première infraction.

Motifs

Attendu que Monsieur HUG nie avoir eu connaissance des soins qui avaient été prodigués à son cheval ;
Attendu qu'il admet cependant ne pas s'être inquiété de l'état du cheval LISIGRI DE LA FONTAINE avant le début de l'épreuve ;
Considérant qu'il appartient au cavalier de se renseigner, avant une compétition, sur l'état du cheval qu'il va monter lorsqu'il ne l'a pas entraîné lui-même ;
Considérant que la bonne foi de l'appelant ne semble pas devoir être mise en doute et qu'il ne s'est donc pas rendu coupable de l'administration volontaire d'un médicament interdit ;
Considérant toutefois que Monsieur HUG, en ne s'informant pas sur l'état de sa monture au cours des jours précédents, s'est rendu coupable d'une grave négligence ;

Pour ces motifs

La Commission d'appel de lutte contre le dopage animal :
• infirme la décision de la Commission de première instance,
• réduit d'une part la suspension de licence compétition à une durée de 9 mois, soit jusqu'au 23 octobre 2009, la notification de la décision initiale lui ayant été faite le 23 janvier 2009.
• dit d'autre part que, l'animal n'ayant pas fait l'objet d'une interdiction de participation, il n'y aura pas lieu de procéder à un nouveau contrôle avant la reprise des compétitions sportives.

Arrêt n° 09-03-02

Dossier n° 12-2008
Monsieur Jean-Luc MOURIER, Cavalier / JOSS DE RIBERPRE

Débats

Monsieur MOURIER a été convoqué pour une audience le mardi 10 mars 2009. Il était présent et assisté par Maître Martine LEGUILLE-BALLOY et par le Docteur-Vétérinaire Olivia COULET.
La Commission, après avoir pris connaissance du dossier a entendu le rapporteur.
Monsieur MOURIER et ses défenseurs ont ensuite été entendus.
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 18 mars 2009.

Faits et procédure

Le 1er novembre 2008, Monsieur MOURIER participe au Concours de CSO de Villeneuve-Loubet dans les épreuves n°11 et 16. Son cheval JOSS DE RIBERPRE est l'objet d'un contrôle antidopage par prélèvement sanguin pratiqué par le Docteur Jacques NARDIN.
L'échantillon numéroté 0089901 est analysé par le Laboratoire des Courses de Verrière le Buisson et révèle la présence de MELOXICAM, substance interdite. La Fédération Française d'Equitation reçoit le rapport d'analyse le 20 novembre et en informe le cavalier par courrier du 21 novembre. Celui-ci ne demande pas d'analyse de contrôle.
Le 28 novembre, il est convoqué pour le 22 décembre suivant devant la Commission de première instance de Lutte contre le Dopage Animal à Boulogne (92). Il se rend à l'audience assisté par son avocat Maître Martine LEGUILLE-BALLOY et par le vétérinaire ayant soigné le cheval, le Docteur Olivia COULET.
Cinq jours avant le concours, la praticienne a administré du METACAM au cheval qui souffrait de coliques et de fièvres. D'après les laboratoires BOERHINGER et de l'avis de nombreux experts, cette substance devrait disparaî-

tre des urines et du sang entre 72 h et 96 h après l'administration. Maître LEGUILLE-BALLOYE estime que la responsabilité du cavalier n'est pas engagée alors que le délai avant de participer à un concours était respecté et que le contrôle positif ne tient pas compte du métabolisme du cheval. Par ailleurs, elle insiste sur la bonne foi de son client qui a été contrôlé a de nombreuses reprises sans qu'aucun produit interdit n'ait jamais été détecté sur ses chevaux. Elle demande en conséquence, l'application de l'art 33 du règlement disciplinaire et la relaxe de Monsieur MOURIER qui n'a commis aucune faute ou négligence et qui a démontré comment la substance interdite a pénétré dans l'organisme du cheval.

Par fax du 30 décembre 2008, Le Docteur COULET reconnaît avoir autorisé Monsieur MOURIER à participer au concours et admet sa responsabilité quant à l'analyse positive.

Par courrier reçu le 19 janvier 2009, Maître Gérald PANDELON demande à la Commission de ne pas infliger de sanction à Monsieur MOURIER au regard de sa bonne foi.

Le 23 janvier 2009, Monsieur MOURIER reçoit la décision rendue par la Commission de première instance de Lutte contre le Dopage Animal qui prononce notamment une suspension de licence compétition pour une durée de 2 ans, au motif que la concentration de MELOXICAM ne pouvait qu'être due à une seconde injection. Elle prononce le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours et impose une nouvelle analyse toxicologique avant la reprise des compétitions.

Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée le 28 janvier, Monsieur MOURIER, interjette appel de la décision de première instance.

Par lettre recommandée envoyée le 30 janvier, Maître PANDELON relève appel de la décision de 1ère instance au motif que la bonne foi de son client ne peut être mise en doute et que le Docteur COULET reconnaît son erreur. Il demande la relaxe de son client qui n'a commis aucune faute.

Par courrier du 12 février, Monsieur MOURIER est convoqué devant la Commission de lutte contre le Dopage Animal d'appel de la Fédération Française d'Equitation qui se tiendra le Mardi 10 mars 2009 à Boulogne (92).

Le 9 mars, Maître LEGUILLE-BALLOY adresse par mail un mémoire pour la défense de Monsieur MOURIER. Elle invoque le principe de responsabilité personnelle qui s'applique aux sanctions disciplinaires prononcées par les Commissions fédérales. Elle reproche à la Commission de première instance de fonder sa décision sur le fait que Monsieur MOURIER aurait pratiqué une seconde injection de MELOXICAM après celle pratiquée par le vétérinaire sans mettre Monsieur MOURIER en mesure de répondre à cet argument. L'avocate cite des faits qui plaident en faveur de l'intéressé et de l'absence de sa responsabilité :

La vétérinaire reconnaît son entière responsabilité dans l'administration de produit interdit 5 jours avant la Compétition estimant le délai d'élimination du METACAM à 3 jours, délais qui s'est avéré trop court.

La détection du METACAM chez le cheval JOSS DE RIBERPRE 5 jours après l'administration aurait des origines physiologiques, le cheval ayant reçu dans le même temps un traitement de GASTROGARD qui aurait entraîné la persistance du METACAM dans l'organisme du cheval par ailleurs en mauvaise santé.

La possibilité d'une auto-contamination par injection de paille souillée.

Enfin, Maître LEGUILLE-BALLOY invoque des vices de procédure et demande à la Commission d'appel d'infirmer la décision de première instance. Elle rappelle que l'interdiction de 2 ans est excessive et conduirait le cavalier à cesser son activité et que donc le préjudice engendré est en disproportion complète avec la décision.

Motifs

Attendu que la Commission de première instance a sanctionné Monsieur MOURIER au motif que la concentration de MELOXICAM ne pouvait qu'être due à une seconde injection.

Attendu que Monsieur MOURIER persiste à nier qu'il y ait eu une seconde injection;

Attendu que, dans ces conditions, la Commission d'appel s'est rapprochée du Docteur Yves BONNAIRE, directeur du laboratoire des courses hippiques, afin que ce dernier confirme officiellement et par écrit les déclarations ayant motivé la décision de la Commission de première instance.

Attendu que, dans sa réponse, ce dernier indique que "…on pourrait ainsi estimer grossièrement que la concentration en MELOXICAM dans le plasma du cheval en question correspond à celle retrouvée 3 ou 4 heures après l'administration de la dose décrite précédemment.";

Considérant que, dès lors, la preuve est établie d'une infraction manifeste à l' article L. 241-2 du code du sport;

Attendu que le cavalier, au lieu d'avouer sa faute, a tenté au contraire de se disculper en dissimulant la vérité;

Considérant que, de ce fait et malgré les conséquences professionnelles prévisibles de la sanction, il n'y a pas lieu de répondre favorablement à la demande de clémence;

Pour ces motifs

La Commission d'appel de lutte contre le dopage animal confirme la décision de la Commission de première instance:

- en prononçant la suspension de la licence de compétition pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 23 janvier 2011, la notification de la décision initiale ayant été faite le 23 janvier 2009;
- en prononçant également le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours;
- mais dit toutefois que, l'animal n'ayant pas fait l'objet d'une interdiction de participation, il n'y aura pas lieu de procéder à un nouveau contrôle avant la reprise des compétitions sportives.

ABONNEMENT À LA REF

- L'info à la source
- Les innovations pédagogiques
- La vie du sport
- Les calendriers et les règlements
- Toutes les références du monde équestre

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

☐ Tarif 50 €

☐ Tarif préférentiel club adhérent : 25 €, numéro de licence obligatoire |__|__|__|__|__|__|__|__|

Chèque à l'ordre de FFE. A retourner à SIF 14490 Litteau

Composition de la commission : Jean-François CHARY, Président, Jacqueline DUBUISSON, Jean-Pierre BLACHE, Henry BLANC, Jean-Marie CHARLOT et Pierre MURRET-LA-BARTHE, Membres.

Arrêt n° 09/03/01

Dossier n° 272-21-2008

Le 24 mars 2009, la Commission d'appel Juridique et Disciplinaire de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre : Monsieur Nicolas GAUBERT, Cavalier, appelant, et Monsieur Frédéric MORAND, Président du Comité régional d'équitation (CRE) d'Aquitaine, intimé.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 18 mars 2009.

Monsieur Nicolas GAUBERT était absent. Monsieur Frédéric MORAND était présent.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la FFE chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture. Monsieur MORAND a ensuite été entendu.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 24 mars 2009.

Faits et procédure

Dans un courrier reçu le 4 septembre 2008, Monsieur Frédéric MORAND, chef de piste et Président du CRE Aquitaine, demande d'infliger une suspension temporaire à l'encontre de Monsieur GAUBERT pour incivilité envers le jury du concours de CSO d'Agen du 11 août. Par courrier du 8 septembre, le Président du CRE Aquitaine transmet à la FFE le rapport d'incident concernant le concours. Le commissaire général du concours, Monsieur Serge DAVY, et Monsieur Frédéric LANNOU, adjoint au Président de jury rapportent les propos irrespectueux prononcés par Monsieur Nicolas GAUBERT envers les membres du jury du Concours. Le rapport précise que Monsieur GAUBERT est monté à la tribune du jury pour contester son « chrono » et a tenu des propos mettant en cause l'intégrité des juges et leur honnêteté.

Monsieur GAUBERT est informé de cette saisine de la Commission à son encontre par courrier du 24 septembre. Il lui est demandé de produire un mémoire en défense. Un courrier lui est adressé le 6 octobre réitérant la demande. Un autre courrier est transmis à l'intéressé le 15 octobre après retour à l'expéditeur du premier courrier.

Le 18 octobre, les parties sont convoquées devant la Commission disciplinaire de première instance pour l'audience du 5 novembre. Monsieur GAUBERT est absent, Monsieur MORAND est présent.

Considérant que Monsieur GAUBERT avait déjà fait l'objet d'un blâme pour des faits similaires par décision du 18 juillet 2008 et sans réponse aux courriers du chargé de l'instruction lui demandant communication de son mémoire de défense, la Commission de première instance décide la suspension de la licence de compétition de Monsieur GAUBERT pour une durée de 1 an dont 6 mois avec sursis. Les parties sont informées de cette décision par lettre du 5 janvier 2009.

Par courrier du 7 janvier, la FFE interjette appel.

Par courrier recommandée avec accusé de réception reçu le 16 janvier, Monsieur GAUBERT prend acte de la décision de première instance et interjette également appel sans formuler de griefs ni communiquer de nouveaux éléments.

Le 9 février, les parties sont convoquées par lettre recommandée avec accusé de réception pour l'audience du 18 mars 2009.

Par courrier reçu le 16 mars, Monsieur GAUBERT envoie un mémoire en défense. Il n'a pas pu se défendre en première instance car une partie des courriers sont arrivés tardivement du fait que son changement d'adresse n'avait pas été enregistré sur sa licence. Il nie avoir été agressif envers les membres du jury et s'interroge sur les qualités de Monsieur MORAND pour saisir la Commission juridique et disciplinaire.

Motifs

Vu l'article 1.6 A du règlement 2008 des compétitions en vigueur au moment des faits ;

Attendu que Monsieur MORAND, ayant la double qualité de chef de piste sur le concours mais également de Président du CRE Aquitaine, avait toute compétence pour saisir la Commission disciplinaire ;

Vu l'article VII des statuts de la FFE relatif aux droits et obligations des licenciés ;

Attendu qu'il est avéré que Monsieur GAUBERT a tenu des propos injurieux à l'encontre des membres du jury et a mis en doute leur compétence et leur intégrité ;

Attendu que Monsieur GAUBERT a déjà reçu en juillet 2008 un blâme par la Commission juridique et disciplinaire de première instance pour avoir tenu des propos désobligeants à l'encontre d'une Commissaire au Paddock ;

Considérant en conséquence que Monsieur GAUBERT est récidiviste ;

Attendu par ailleurs que Monsieur GAUBERT a interjeté appel alors qu'il n'avait répondu à aucun courrier et ne s'était pas présenté à l'audience lors de la procédure de première instance ;

Attendu qu'il n'a fait parvenir son mémoire en défense que la veille de l'audience et qu'il n'a pas cru devoir justifier son absence devant la Commission d'appel ;

Considérant donc qu'il a fait preuve d'une désinvolture manifeste et réitérée à l'égard des instances disciplinaires fédérales ;

Pour ces motifs

La Commission d'appel Juridique et Disciplinaire :

Confirme la décision de 1ère instance et maintient la suspension de licence de compétition pour une durée de 1 an dont 6 mois avec sursis. La sanction prendra effet à compter du 1er avril 2009, étant rappelé que conformément à l'article 20 du règlement disciplinaire général de la FFE, toute nouvelle sanction pendant un délai de 3 ans emportera révocation de ce sursis.

Inflige en outre à Monsieur GAUBERT une amende de 150 . Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt. En tout état de cause, la licence de compétition ne pourra être restituée qu'après dû règlement.

Arrêt n° 09/03/02

Dossier n° 270-19-2008

Le 24 mars 2009, la Commission d'appel Juridique et Disciplinaire de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

Monsieur Nicolas RENDA, Président du Jury, appelant, et -Mademoiselle Johanna GENDRON, cavalière, intimée.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 18 mars 2009.

Monsieur Nicolas RENDA, Président du Jury, était présent.

Mademoiselle Johanna GENDRON, Cavalière, était présente. Elle était accompagnée de son père, Monsieur Michel GENDRON, et de son avocat, Maître Jean-Christophe CARON.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture. Les parties ont ensuite été entendues.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 24 mars 2009.

Faits et procédure

Le 29 juillet 2008 Mademoiselle Johanna GENDRON participe au

championnat de France amateur de concours de saut d'obstacles à Jardy (92). Le même jour elle dépose réclamation auprès du Président de jury, Monsieur Nicolas RENDA par lettre remise en main propre. Mademoiselle GENDRON conteste les résultats du championnat Amateur 2 senior auquel elle a participé. La cavalière dit avoir pris le départ et exécuté un sans faute dans la 2ème manche de l'épreuve finale. Elle reproche au jury de l'épreuve d'avoir prononcé sa disqualification après l'épreuve pour avoir pris le départ avant « d'avoir été sonnée » alors qu'à aucun moment celui-ci n'a interrompu son parcours. Elle estime que ce comportement du jury légitime sa performance et demande sa réintégration dans le classement de l'épreuve et donc à la 1ère place lui conférant le titre de championne de France.
Par courrier reçu le 8 août, Mademoiselle GENDRON confirme sa réclamation auprès de la FFE et produit différentes attestations ainsi qu'une vidéo corroborant les faits. Elle demande que la décision du jury soit examinée par une commission d'experts. Elle rapporte qu'une autre épreuve se déroulant simultanément sur un terrain proche, les 2 sonneries, même différentes, des 2 épreuves ont pu porter à confusion.
Le 24 septembre, la FFE saisit le chargé d'instruction Monsieur Gilles PERRIERE. Le 7 octobre, Monsieur PERRIERE informe Monsieur RENDA de la demande de Mademoiselle GENDRON auprès de la FFE et le prie d'envoyer son mémoire en défense par retour.
Le 18 octobre, les parties sont convoquées pour l'audience de la Commission disciplinaire de première instance du 5 novembre.
Par courrier reçu le 24 octobre, Mademoiselle GENDRON communique à la Commission le nom des personnes qui l'assisteront lors de l'audience, à savoir son père, Monsieur GENDRON et Madame Candice BOSSON, tous deux témoins des faits.
Par courrier du 28 octobre, le chargé d'instruction rappelle à Monsieur RENDA que son courrier du 7 octobre est resté sans réponse.
Monsieur RENDA, sans avoir répondu et sans apporter ni excuse ni justification, est absent à l'audience.
Après avoir entendu Mademoiselle GENDRON et ses témoins, la Commission disciplinaire de première instance met l'affaire en délibéré au 5 décembre. elle décide de faire droit à la réclamation de Mademoiselle GENDRON et de lui accorder le titre de championne de France. Elle décide également d'infliger un blâme à Monsieur RENDA. Les parties sont informées de cette décision par courrier du 5 janvier 2009.
Par courrier du 7 janvier, la FFE interjette appel.
Par courrier reçu le 16 janvier par la FFE, Monsieur RENDA interjette appel également de la décision de première instance au motif que « lors de la première audience il n'a pu se rendre à la Convocation de la Commission ni lui donner son rapport pour des raisons de déplacement professionnel à l'étranger. »
Les parties sont convoquées le 9 février à l'audience de la Commission d'Appel qui se réunit le 18 mars.
Par courrier du 23 février, Maître Jean-Christophe CARON informe la Commission d'Appel qu'il se constitue dans l'intérêt de Mademoiselle GENDRON et sera présent le 18 mars. Par courrier reçu le 27 février, Mademoiselle GENDRON informe la Commission d'Appel qu'elle sera assistée de Maître CARON et de Monsieur Michel GENDRON le jour de l'audience.
Par fax du 11 mars, le chargé d'instruction rappelle à Monsieur RENDA qu'il n'a toujours pas communiqué de pièces en défense dans ce dossier. Cette demande restera à nouveau sans effet.

Motifs

Vu les articles 6.1 H et 7.3 du règlement 2008 de CSO en vigueur au moment des faits ;
Attendu que, vu les circonstances de l'épreuve, il est vraisemblable que Mademoiselle GENDRON ait pu entendre la cloche d'un des terrains voisins ;
Attendu que le règlement prévoit que le jury doit arrêter un cavalier au plus tôt dans son parcours lorsqu'il a pris le départ sans attendre le son de la cloche ;
Attendu qu'il n'est pas contesté que Monsieur RENDA :
• a prononcé au micro la formule « c'est parti » après avoir présenté la cavalière,
• ne l'a pas arrêtée pendant son parcours,
• a laissé retentir le jingle du sans faute à la fin de celui-ci ;
Considérant que le Président du jury a ainsi commis une faute avérée ;
Attendu que Monsieur RENDA ne remet pas en cause le reclassement de Mademoiselle GENDRON ;
Attendu par ailleurs que Monsieur RENDA a démontré une attitude désinvolte à l'égard de la Commission de première instance ;
Vu l'article 14 du règlement disciplinaire général de la FFE ;
Attendu que Monsieur RENDA ne justifie son appel que par son impossibilité de s'expliquer en première instance alors qu'il n'a sollicité aucun renvoi ni remis aucun mémoire en défense et n'a formulé aucun grief contre la décision de première instance ;
Considérant par conséquent que Monsieur RENDA a fait preuve une nouvelle fois de désinvolture à l'égard des instances disciplinaires fédérales ;

Pour ces motifs

La Commission d'appel Juridique et Disciplinaire:
Confirme la décision de 1ère instance et maintient le blâme infligé.
Dit que Mademoiselle GENDRON doit être déclarée championne de France de sa catégorie et que les récompenses relatives à ce titre doivent lui être offertes.
Inflige à Monsieur RENDA une amende de 150 €. Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt, faute de quoi sa licence de juge sera suspendue jusqu'à dû règlement.
Attire l'attention de la FFE sur la nécessité de prévoir une commission d'appel dans les épreuves importantes et notamment les championnats.

Arrêt n° 09/03/03

Dossier n° 268-17-2008

Monsieur Nicolas RENDA, Président du Jury, appelant, et Mademoiselle Natasha BEY, cavalière, intimée.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 18 mars 2009.
Monsieur Nicolas RENDA, Président du Jury, était présent.
Mademoiselle Natasha BEY, cavalière, était absente.
La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture. Monsieur Nicolas RENDA a été entendu.
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 24 mars 2009.

Faits et procédure

Mademoiselle BEY participe au championnat de France Amateur 1 junior avec le cheval HERMINE DE THURIN du 26 au 29 juillet 2008. Le championnat se déroule en 2 épreuves et une finale en 2 manches. Eliminée sur la 2ème manche de la finale, Mademoiselle BEY ne figure pas au classement général. Le 29 juillet, Madame Françoise BEY, mère de la cavalière et engageur du cheval HERMINE DE THURIN, porte réclamation au motif qu'il lui semble que sa fille aurait du être classée 8ème du championnat et

« devant les cavaliers qui ne se sont pas élancés en 2ème manche ». Le 5 août, Madame BEY confirme sa réclamation et estime que :
7 concurrents auraient du participer à la 2ème manche de la 3ème épreuve du championnat et non 8 à l'issue de la 2ème manche, sa fille aurait du être classée 8ème ou 7ème si la cavalière classée 8ème à l'issue de la 1ère manche n'avait pas le droit de participer à la 2ème manche.
Mademoiselle BEY devrait recevoir plaque, flots et lots liés à son classement et que lui soient attribués les points qui lui sont dus sur la computer list.
Le 24 septembre, la FFE saisit le chargé d'instruction Monsieur Gilles PERRIERE. Le 7 octobre, Monsieur PERRIERE informe Monsieur RENDA de la demande de Mademoiselle BEY auprès de la FFE et le prie d'envoyer son mémoire en défense par retour.
Par courrier du 28 octobre, le chargé d'instruction rappelle à Monsieur RENDA que son courrier du 7 octobre est resté sans réponse.
Le 5 novembre, les parties sont convoquées à la réunion de la Commission de première instance du 14 novembre. L'affaire est mise en délibérée au 5 décembre. A cette date, la Commission décide :
• de reclasser Mademoiselle BEY à la 7ème place.
• la suspension du Président du jury Monsieur RENDA de 3 mois avec sursis à compter de la notification de la décision.
Les parties sont informées de cette décision par courrier du 5 janvier 2009.
Par courrier du 7 janvier, la FFE interjette appel.
Par courrier reçu le 16 janvier par la FFE, Monsieur RENDA interjette également appel de la décision de première instance au motif que « lors de la première audience il n'a pu se rendre à la Convocation de la Commission ni lui donner son rapport pour des raisons de déplacement professionnel à l'étranger. »
Les parties sont convoquées le 9 février à l'audience de la Commission d'Appel qui se réunit le 18 mars.
Par courrier adressé au Président de la Commission d'Appel, reçu le 24 février, Mademoiselle BEY accuse réception de la convocation et de la demande d'appel de Monsieur RENDA, elle regrette de ne pouvoir se rendre à l'audience étant étudiante en médecine à Toulouse mais compte sur la confirmation de son classement dans le championnat de France AM1 à la 7ème place.

Motifs
Vu le règlement des championnats amateurs de CSO 2008 ;
Vu l'art 2-2 B 9 du Règlement général des compétitions de la FFE, édition 2008 ;
Attendu que dans une épreuve de championnat en 3 étapes, participent à la 2ème manche de la 3ème étape « 25% des couples les mieux classés à l'issue du cumul des points : 1ère étape + 2ème étape + 1ère manche de la 3ème étape. » ;
Attendu qu'il y avait 28 partants et que 7 cavaliers seulement auraient du être qualifiés pour la 2ème manche ;
Considérant que Monsieur RENDA a donc commis une première erreur en laissant partir 8 cavaliers ;
Attendu que Monsieur RENDA fait une deuxième erreur en éliminant Mademoiselle BEY, classée deuxième à l'issue de la 1ère manche et éliminée à la 2ème manche;
Attendu que le règlement des concours ne s'oppose pas à ce qu'un cavalier éliminé dans la dernière manche soit néanmoins présent sur le classement définitif à la dernière place de cette dernière manche ;
Considérant par conséquent que Mademoiselle BEY doit être classée à la 7ème place de cette épreuve ;
Considérant dans ces conditions que Monsieur RENDA a commis une deuxième erreur pour tenter maladroitement de rectifier la première ;
Attendu que Monsieur RENDA s'est vu infliger un blâme pour des causes analogues par la Commission de première instance le 5 décembre précédent ;
Considérant en conséquence que Monsieur RENDA est récidiviste ;
Attendu par ailleurs que Monsieur RENDA a démontré une attitude désinvolte à l'égard de la Commission de première instance ;
Vu l'article 14 du règlement disciplinaire général de la FFE ;
Attendu que Monsieur RENDA ne justifie son appel que par son impossibilité de s'expliquer en première instance alors qu'il n'a sollicité aucun renvoi ni remis aucun mémoire en défense et n'a formulé aucun grief contre la décision de première instance ;
Considérant par conséquent que Monsieur RENDA a fait preuve une nouvelle fois de désinvolture à l'égard des instances disciplinaires fédérales ;
Pour ces motifs,
La Commission d'appel Juridique et Disciplinaire :
Confirme la décision de première instance et maintient la suspension de licence de juge pendant 3 mois avec sursis. La sanction prendra effet à compter du 1er avril 2009, étant rappelé que conformément à l'article 20 du règlement disciplinaire général de la FFE, toute nouvelle sanction pendant un délai de 3 ans emportera révocation de ce sursis.
Dit que Mademoiselle BEY doit être déclarée 7ème du championnat de France de sa catégorie et que les récompenses relatives à ce classement doivent lui être offertes.
Inflige à Monsieur RENDA une amende de 150 . Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt, faute de quoi sa licence de juge sera suspendue jusqu'à dû règlement.

Arrêt n° 09/03/04

Dossier n° 273-22-2008
Mademoiselle Axelle LESSARD, Cavalière, appelante, et Monsieur Michel BENARD, Président du Jury, intimé.
Débats
Les parties ont été convoquées pour une audience le 18 mars 2009.
Mademoiselle Axelle LESSARD, cavalière, était présente.
Monsieur Michel BENARD, était présent.
La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture. Les parties ont ensuite été entendues.
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 24 mars 2009.
Faits et procédure
Par courrier du 6 août 2008, Monsieur BENARD, Président du jury du concours d'endurance Amateur Elite 130 km de Moulin Engilbert des 25, 26 et 27 juillet, informe la Direction technique nationale de la FFE de l'attitude irrespectueuse de Mademoiselle LESSARD envers les vétérinaires chargés du contrôle des chevaux suite à l'élimination de son cheval LIMUSKA DES BRUYERES pour boiterie lors du contrôle initial de l'épreuve le vendredi 25 juillet. Le samedi 26 juillet, le même cheval, mouillé, est présenté sans numéro de dossard ni carte navette au premier Vet-gate par une autre personne que la cavalière. Lors du contrôle, les vétérinaires ne reconnaissent pas le cheval et diagnostiquent la même boiterie que la veille. Découvrant « la tricherie », Monsieur BENARD convoque une réunion avec la cavalière, son assistant et les vétérinaires. Mademoiselle LESSARD n'admet toujours pas la boiterie du cheval.

Par fax du 9 septembre, Monsieur Jacques ROBIN, Président de la Commission d'endurance saisit le Président de la Commission juridique et disciplinaire du cas de « tricherie aggravée » dont serait responsable Mademoiselle LESSARD qui aurait eu pour intention de décrédibiliser l'équipe vétérinaire du concours. Monsieur ROBIN demande un examen approfondi de cette affaire et des conséquences disciplinaires.
Le 25 septembre, Madame Céline ROBERT, Présidente de la Commission vétérinaire du Concours de Moulin expose sa version des faits qui corrobore celle de Messieurs BENARD et ROBIN. Elle demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour éviter que de tels comportements ne se reproduisent pas.
Par courrier du 7 octobre, Monsieur Jean-Pierre PAPET, Président du Comité régional d'équitation de Bourgogne, informé des faits, répond à Monsieur BENARD se disant « favorable pour une sanction à infliger au concurrent qui a essayé de mettre les vétérinaires et le Président du jury en difficulté. »
Par courrier du 15 octobre, Mademoiselle LESSARD est informée des griefs portés contre elle dans cette affaire par Monsieur BENARD. Le même jour, le chargé d'instruction est saisi de l'affaire.
Le 18 octobre les parties sont convoquées à l'audience de la Commission de première instance pour l'audience du 5 novembre.
Le 29 octobre, Mademoiselle LESSARD adresse un courrier en défense à Monsieur Gilles PERRIERE, chargé de l'instruction du dossier. Elle prétend avoir représenté sa jument le samedi devant les vétérinaires sur le 1er vet-gate car elle était persuadée que sa jument ne boitait pas et souhaitait un nouvel avis vétérinaire. Mademoiselle LESSARD dit qu'elle aurait voulu prendre le départ, quitte à être arrêtée au bout de 30 Km d'autant que l'on sait les coûts qu'engendre une course et la déception de ne pas passer la ligne de départ.
L'affaire est mise en délibéré au 5 décembre. Par courrier recommandé avec avis de réception du 5 janvier 2009 les parties sont informées de la décision de la Commission disciplinaire de première instance qui prononce une suspension de licence de compétition d'un an à l'encontre de Mademoiselle LESSARD.
Par courrier du 7 janvier, la FFE interjette appel.
Par courrier reçu le 16 janvier, Mademoiselle LESSARD interjette également appel de la décision de première instance au motif que la sanction lui paraît disproportionnée par rapport aux faits reprochés et les conséquences professionnelles qu'elle induit. Mademoiselle LESSARD joint à cet appel un témoignage de soutien non identifiable.
Les parties sont convoquées devant la Commission d'appel pour l'audience du 18 mars par courrier reçu le 11 février.
Différents courriers sont adressés au chargé d'instruction :
• le 25 février par Mademoiselle Michèle PERIER juge à l'entrée du vet-gate,
• le 4 mars par le docteur vétérinaire Laure MATHEWS-MARTIN, membre de la Commission vétérinaire,
• le 5 mars par le Docteur vétérinaire ROBERT Présidente de la Commission et le même jour par Monsieur BENARD, Adjoint au Président du jury du concours.
Ces courriers évoquent les griefs retenus contre Mademoiselle LESSARD pour conduite irrespectueuse envers un jury, pour supercherie visant à déstabiliser l'équipe vétérinaire et pour intention de faire courir 30 km à une jument boiteuse.

Motifs

Vu l'article VII des statuts de la FFE relatif aux droits et obligations des licenciés ;
Vu le règlement 2008 de la discipline de l'endurance ;
Attendu qu'il est avéré par les témoignages des différentes autorités sportives officiant sur le terrain que l'assistant de Mademoiselle LESSARD a présenté à un vet-gate la jument éliminée la veille lors de la visite vétérinaire initiale sans jamais indiquer qu'elle avait déjà été déclarée boiteuse ;
Attendu que les conditions de cette présentation démontrent la volonté de tromperie et par la-même celle de décrédibiliser la commission vétérinaire ;
Attendu que Mademoiselle LESSARD déclare que l'on aurait du autoriser son départ et ne l'arrêter qu'au bout de 30 kilomètres ;
Considérant qu'une telle attitude constitue une grave atteinte à l'éthique du sport en général et à celle de l'endurance en particulier ;
Attendu toutefois que Mademoiselle LESSARD est une professionnelle qui entraîne des chevaux de propriétaires ;
Considérant que la sanction infligée initialement aurait des répercussions graves sur sa carrière professionnelle et qu'il s'agit d'une première infraction ;

Pour ces motifs

La Commission d'appel Juridique et Disciplinaire :
Réforme la décision de 1ère instance ;
Condamne Mademoiselle LESSARD à une suspension de licence de 2 ans dont 20 mois avec sursis à compter du 1er avril 2009, étant rappelé que conformément à l'article 20 du règlement disciplinaire général de la FFE, toute nouvelle sanction pendant un délai de 3 ans emportera révocation de ce sursis.
Inflige à Mademoiselle LESSARD une amende de 500 €. Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt. En tout état de cause, la licence de compétition ne pourra être restituée qu'après dû règlement.

Arrêt n° 09/03/05

Dossier n° 267-16-2008

Mademoiselle Sylvie THOMAS, Cavalière, appelante, et Madame Sophie BLIN, Commissaire au Paddock, intimée.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 18 mars 2009.
Mademoiselle Sylvie THOMAS, cavalière, était présente. Elle était assistée de son avocate Maître Sarah MARCEL.
Madame Sophie BLIN, était absente.
La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture. Mademoiselle THOMAS et son conseil ont été entendues.
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 24 mars 2009.

Faits et procédure

Le 27 juillet 2008, Madame BLIN, commissaire au paddock N4 en formation, officie sur le concours de CSO du Boulerie Jump à Yvré l'Evèque dans la Sarthe pour l'épreuve n°12. Le 29 juillet, elle adresse un courrier au Président de la FFE rapportant le fait qu'un cavalière « pro », Mademoiselle THOMAS, l'a bousculée par 2 fois avec son cheval suite à une altercation à propos de son ordre de passage dans l'épreuve n°12 puis une 3e fois à l'occasion de laquelle Madame BLIN se plaint « d'avoir été projetée en arrière sous le choc ». Elle précise qu'une plainte au pénal sera déposée et apporte les témoignages de Madame Marie-Christine GRAVELLE, membre du jury, Madame Corinne LIGNY, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur Alexandre BOIVIN et Madame Séverine le GENTIL.
Mademoiselle THOMAS est informée par Monsieur Gilles PERRIERE, chargé d'instruction de la FFE, des griefs qui lui sont reprochés par courrier du 24 septembre. Le 15 octobre le chargé d'instruction adresse un courrier de rappel à Mademoiselle THOMAS qui n'a pas produit de mémoire en défense dans l'affaire.
Le 18 octobre, Mademoiselle THOMAS est convoquée devant la Commission de première instance du 5 no-

vembre. Le 23 octobre, Maître Sarah MARCEL représentant Mademoiselle THOMAS demande communication du dossier ainsi qu'un renvoi d'audience.
Par courrier du même jour, le Président de la Commission accepte le report de l'audience au vendredi 14 novembre.
Par fax du 3 novembre la FFE est informée que Madame BLIN ne pourra être présente.
Le 14 novembre, après avoir entendu le mémoire de Maître MARCEL et étudié les pièces du dossier dont 13 attestations produites par Maître MARCEL le jour de l'audience, la Commission de première instance décide de : suspendre la licence compétition de Mademoiselle THOMAS pour une durée de 2 ans dont 1 an avec sursis. Cette décision est communiquée aux deux parties.
Par courrier du 7 janvier 2009, la FFE interjette appel de la décision.
Par courrier avec accusé de réception reçu le 12 janvier, Maître MARCEL interjette appel de la décision de la Commission de première instance aux motifs que si le cheval de Mademoiselle THOMAS est délicat, il s'avère que « régnait une désorganisation complète au paddock... » et que « Sylvie THOMAS n'a jamais tenté de charger Madame BLIN ». Maître MARCEL reproche à la Commission de première instance de n'avoir pas tiré les conséquences du fait que le cheval de Mademoiselle THOMAS était assez difficile et très brusque, et de n'avoir pas considéré « la faible crédibilité » des témoignages versés aux débats par Madame BLIN. Enfin Maître MARCEL insiste sur les conséquences dramatiques qu'aurait une suspension de licence d'un an pour l'activité professionnelle de Mademoiselle THOMAS.
Par mail du 2 mars, Monsieur Philippe ROSSI, organisateur du concours regrette de n'avoir pu intervenir au moment des faits lors de l'incident qui a opposé Mesdames BLIN et THOMAS. Sans excuser le comportement de Mademoiselle THOMAS, il considère la sanction prononcée en première instance contre cette dernière très pénalisante dans l'exercice de son métier. Monsieur ROSSI trouve surprenant de ne pas avoir été entendu et se tient à la disposition de la Commission d'appel. Il se reproche d'avoir confié un paddock difficile à un technicien qui manquait quelque peu d'expérience.
Par mail du 17 mars, Maître MARCEL envoie son mémoire de défense accompagnée de 37 attestations. Elle rappelle les arguments qu'elle avait avancés devant la Commission de 1ère instance.

Motifs

Vu l'article VII des statuts de la FFE ;
Attendu que les témoignages produits sont contradictoires ;
Considérant cependant, qu'il est établi que la cavalière a fait preuve à tout le moins d'agressivité verbale envers la Commissaire au Paddock ;
Attendu que le Président du Concours reconnaît qu'un paddock aussi important n'aurait pas du être confié à une Commissaire au Paddock en formation qui manquait d'expérience ;
Considérant que ce défaut d'organisation dans une manifestation importante et complexe apparaît comme une circonstance atténuante en faveur de Mademoiselle THOMAS mais ne l'excuse pas;
Attendu toutefois que Mademoiselle THOMAS est une professionnelle qui entraîne des chevaux de propriétaires ;
Considérant que la sanction infligée initialement aurait des répercussions graves sur sa carrière professionnelle et qu'il s'agit d'une première infraction ;

Pour ces motifs,

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :
Réforme la décision de 1ère instance ;
Condamne Mademoiselle THOMAS à une suspension de licence de 2 ans dont 21 mois avec sursis à compter du 1er avril 2009, étant rappelé que conformément à l'article 20 du règlement disciplinaire général de la FFE, toute nouvelle sanction pendant un délai de 3 ans emportera révocation de ce sursis.
Inflige à Mademoiselle THOMAS une amende de 500 €. Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt. En tout état de cause, la licence de compétition ne pourra être restituée qu'après dû règlement.

CARNET D'ADRESSES

COORDONNÉES FFE

Site de Lamotte Siège social : Parc Equestre 41600 Lamotte

FFE Club & OD	T 02 54 94 46 21	F 02 54 94 46 20	club@ffe.com
FFE Compétition	T 02 54 94 46 31	F 02 54 94 46 30	competition@ffe.com
FFE Formation	T 02 54 94 46 52	F 02 54 94 46 50	formation@ffe.com
FFE Tourisme / CNTE	T 02 54 94 46 80	F 02 54 94 46 81	tourisme@ffe.com
FFE Développement/La Ref	T 02 54 94 46 71	F 02 54 94 46 70	laref@ffe.com
FFE Parc	T 02 54 94 46 11	F 02 54 94 46 10	parc@ffe.com

Site de Boulogne 81 av E. Vaillant 92517 Boulogne Cedex

FFE Haut Niveau	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 60	hautniveau@ffe.com
FFE Communication	T 01 58 17 58 22	F 01 58 17 58 19	medias@ffe.com
FFE Affaires générales	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 00	direction@ffe.com

Site de Paris 9 boulevard Macdonald 75019 Paris

FFEcompet	T 01 44 65 28 80	F 01 44 65 28 92	ffecompet@ffe.com

Retrouvez toutes nos informations sur internet www.ffe.com

ADRESSES UTILES

- **Generali Cabinet Pezant** - BP 3032. 14017 Caen Cedex 2. **T 02 31 06 11 60**. F 02 31 94 24 74.caen@agence.generali.fr
- **CQF** - Parc Equestre. 41600 Lamotte. **T 02 54 94 46 14**. F 02 54 94 46 18. infos@cheval-qualite.com
- **ENE** - Terrefort St Hilaire St Florent BP 207. 49400 Saumur. **T 02 41 53 50 50**. F 02 41 67 63 08. stage-ene@cadrenoir.fr
- **GHN** - 12 av. de la République. 41600 Lamotte. **T 02 54 83 02 02**. F 02 54 83 02 03. infos@ghn.com.fr
- **Haras Nationaux** - SIRE. BP 3. 19231 Arnac-Pompadour Cedex. **T 08 11 90 21 31**. F 05 55 73 94 83. www.haras-nationaux.fr
- **SIF** - 14490 Litteau (Fax réservé pour les formulaires de validation de licence compétition).**T 02 31 51 21 10**. F 02 31 51 21 15

En Boutique à la FFE

le cheval c'est trop génial
www.ffe.com

BON DE COMMANDE

	Prix	Nb lots	Total
Pack Promotion, le pack Boîte de 3 kg de documents en nombre et d'affiches pour le Club. (cocher les documents préférés) ❑ Agenda ❑ Dépliant *Bienvenue au Club* ❑ Affichette *Bienvenue au Club* ❑ Livret *La journée de Trop Top* ❑ Baptême *Trop Top* ❑ Affiche *Le Poney Club de Trop Top* ❑ Cartes postales *Trop Top* ❑ Diplômes de réussite équestre ❑ Kit Nature ❑ Cahier à spirale FFE	50 €		
Kit Nature FFE, le kit 80 cartes avec notice et affiche pédagogique.	10 €		
Kit Trop Top, le kit 1 dossier FFE Club Ecole, 1 dossier FFE Club Lycée Collège, 6 grandes affiches *Bienvenue au Poney-Club de Trop Top*, 6 dossiers la *classe au Poney-Club*, 30 cahiers *Poney Soleil*, 30 cartes postales, 30 baptêmes, 30 affichettes et 60 autocollants. PROMOTION **3 Kits Trop Top pour le prix de 2**	50 € 100 €		
Collection Promotion Club Collection échantillon, le dossier Collection Mini, le lot de 160 fiches Collection Maxi, le lot de 800 fiches Stage d'une semaine, le lot de 50 fiches Stage d'une journée, le lot de 50 fiches Autres fiches, le lot de 50 (précisez les titres) :	10 € 30 € 100 € 10 € 10 € 10 €		
Affiches concours, le lot de 50	15 €		
Insignes Galop, le lot de 10 (préciser n°) :	25 €		
Diplôme Cavalier d'or, d'argent et de bronze, le lot de 100	80 €		
Diplôme de réussite équestre, le lot de 50	10 €		
TOTAL TTC franco de port			

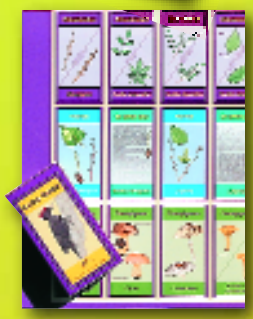

Insignes Galop
Galops 1 à 9

Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .

Règlement :
❑ Par chèque à l'ordre de la FFE.
❑ Par débit de mon compte adhérent
n° | __ | __ | __ | __ | __ | __ | __ |
Date : . . . . . .

Signature :

A retourner à FFE Club : Parc équestre - 41600 LAMOTTE - Fax : 02 54 94 46 47

AQUITAINE
- ORAG, Scea Les Amis des Chevaux, Blanc Adeline, Jayac, 24310, Quinsac, T 05 53 04 23 73

AUVERGNE
- ORAF, La Riviere Competition, Marchand Pascal, Centre Equestre de la Riviere, 03110, St Didier la Foret, T 04 70 41 42 86
- ORAG, Haras du Gange, Fischer Claude, Domaine de la Pierre, 03230, Thiel sur Acolin

BRETAGNE
- ORAG, Prestataire Services Equestres, Balan Gwendale, rue des Carriers Le Carquois, 22240, Frehel, T 06 24 69 91 09
- ORAG, Haras de la Mer Blanche, Mingan Jean Michel, Kermanson Chemin de Saint Sebastien, 29170, Fouesnant, T 02 98 56 51 37

CENTRE VAL DE LOIRE
- ORAG, Scea Aurel Happy Horse, Touzet Aurelie, 10 rue des Larris, 28300, Jouy, T 02 37 22 35 20

CHAMPAGNE ARDENNES
- ORAF, Asso Les 4 Fers en l'Air, Vallois Carmen, rue de Montigny l'Oree du Bois, 51140, Prouilly, T 03 26 48 54 20
- ORAG, Ecuries de la Neau Brulee, Gardan Marion, Domaine des Loches, 08430, Mazerny, T 06 78 97 75 91
- ORAG, Haras des Vignes, Fraboulet Nicole, la Vitarderie, 51700, Dormans, T 06 87 66 00 25

CORSE
- ORAF, Asso Zappa Horse Endurance, Bottati Jean, Chemin de Zappalorso, 20144, Ste Lucie de Porto Vecchi, T 04 95 71 41 95

CÔTE D'AZUR
- ORAF, Equilibre Cavalcade, Giovannini Samantha, 1330 Cd 18, 06640, St Jeannet, T 06 35 34 91 07
- ORAG, Independance Cheval, Ivol Gerard, 300 Chemin de la Cressonnerie, 83210, Sollies Pont, T 06 92 24 71 40

FRANCHE COMTÉ
- ORAF, Pole Attelage de Franche Comte, Vinck Renaud, 3 rue Guiseppe Garibaldi, 25000, Besançon, T 06 08 82 65 24

LANGUEDOC ROUSSILLON
- ORAG, Les Petites Bombes, Penniello Julie, route d'Octon la Plaine C/O Penniello Julie, 34800, Salasc, T 06 23 50 09 92
- ORAG, Compagnie Equestre Chagatai, Barascud Olivier, route du Goulet, 48190, Le Bleymard, T 04 66 32 19 74

LIMOUSIN
- CLAG, Odadjian Sarah, Odadjian Sarah, Lieu Dit Chez Trillaud, 23600, Nouzerines, T 05 55 65 69 16
- ORAF, Asso Les Chuchoteurs de Noblat, Roux Sylvain, Domaine de St Agnan, 87400, Le Chatenet en Dognon

LORRAINE
- ORAG, Wantz Sylvie, Wantz Sylvie, 31 Fbg Ste Croix, 57600, Forbach, T 06 89 73 73 14

MIDI PYRÉNÉES
- ORAF, AFPSE, Manse Catherine, Haras Nationaux de Tarbes 70 rue Regiment Bigorre, 65000, Tarbes, T 06 85 57 57 81
- ORAG, CE El Rio, Redondo Marie Noelle, Centre Equestre la Croix du Fabre, 12300, St Santin, T 06 03 26 08 35

NORD PAS DE CALAIS
- CLAF, Asso Un Coin de Campagne, Derycke Maxence, Haras du St Acaire 1 rue du St Acaire, 59470, Houtkerque, T 06 60 07 50 05
- ORAF, Asso Cavalcade, Lecherf Jean Francois, 1 rue Goudemand, 62124, Barastre, T 03 21 24 12 40

NORMANDIE
- ORAF, AC de la Valette, Lagarde Nolwenn, Association des Cavaliers Mairie, 50460, Urville Nacqueville, T 09 51 19 05 12
- ORAG, Les Cavaliers du Mesnil, Frezieres Virginie, 7 rue du Chateau Le Village, 27330, St Pierre du Mesnil, T 06 24 71 62 35
- ORAG, Ecurie de la Petite Colline, Dor Siroux Isabelle, Les Rieux, 61260, Ceton, T 06 65 74 17 23

ILE DE FRANCE
- ORAG, Ecuries de Montigny sur Loing, Bauchet Olivier, 44 rue des Courlus, 77690, Montigny sur Loing, T 06 85 20 43 57
- ORAG, Bernadette Steffen, Steffen Bernadette, 4 Chemin de la Grue, 95450, Fremainville, T 06 07 26 07 25

PAYS DE LA LOIRE
- ORAF, Cso Bellenoue, Leeuws Jean Luc, Ferme de Bellenoue Rte du Flechoux, 85180, Chateau d'Olonne, T 02 51 22 03 63
- ORAG, l'Arche du Tertre, Lebranchu Michel, Ecuries Lebranchu Le Tertre Route de St Bomer, 72320, Courgenard, T 02 43 93 77 49
- ORAG, Elevage des Quarts, Jouin Guy, 24 rue des Quarts, 85450, Champagne Les Marais, T 06 09 37 61 37

PICARDIE
- CLAG, Ecuries de Cuffies, Mancier Ludovic, Domaine des Monts de Cuffies, 02880, Cuffies, T 06 28 43 58 53

PROVENCE
- CLAG, Esp Equestre Municipal de Figuerolles, Lombard Paul, Mairie de Martigues Dta Ave Louis Sammut BP 60101, 13692, Martigues Cedex, T 04 42 49 11 42
- ORAF, Clupin Clopan, Herbomez Marine, Le Forest, 04140, Barles, T 04 92 31 43 49
- ORAG, Equi Staff, de Bruyne Aurelien, Route de St Andiol BP 32, 13440, Cabannes, T 06 72 28 58 81
- ORAG, Chevaux du Miantou, Riviere Manon, 19 Chemin du Miantou la Barque, 13710, Fuveau, T 06 14 05 11 10
- ORAG, Ecurie d'Oiselay, Prud Homme Wilfrid, 5413 Chemin Ile de l'Oiselay Ld la Chartreuse, 84700, Sorgues, T 06 03 15 28 36
- ORAG, Ecuries des Girardes, Briot Marie, Quartier Les Girardes Route de St Paul, 84840, Lapalud, T 06 77 05 62 54

RHÔNE ALPES
- CLAG, Berengere Horse And Pony, Normand Berengere, 491 Chemin du Guinet, 38110, Dolomieu, T 06 14 17 20 81
- ORAF, Asso Bonnemontesse Concours, Deleuze Joel, Bonnemontesse, 07460, Beaulieu, T 04 75 39 37 16
- ORAF, Asso Creys Equi Nature, Bataillon Claude, rue de la Croix A Pusigneu, 38510, Creys Mepieu, T 04 74 97 71 76
- ORAG, Schuch Damien, Schuch Damien, Place Jean Moulin, 01480, Beauregard, T 06 18 40 02 80
- ORAG, Ferme de Chanteble, Charbonnel Caroline, Quartier Bertheux Les Montees, 26240, St Uze, T 06 18 74 37 66
- ORAG, Haras du Petit Prince, Robert Emilie, Perouse, 38780, Eyzin Pinet, T 06 14 79 01 76
- ORAG, la Horse, Badieu David, Le Guizay Chemin des Sources, 42660, Planfoy, T 04 77 80 07 36
- ORAG, Poney Club de Baugely, Martin Delphine, 881 Chemin de Cologny, 74520, Chevrier, T 06 84 83 00 07

GUADELOUPE
- CLAF, Asso Galops des Iles, Blanchard Scarlett, C/O Desire Blanchard Merlette, 97133, St Barthelemy, T 06 90 39 87 01
- ORAG, Gwada Equi Services, Pinon Samantha, Villa Courage Budan, 97122, Baie Mahault, T 06 90 40 54 66

NOUVELLE CALÉDONIE
- ORAF, Asso American Paint Horse, Joubert Philippe, 12 Route du Carrigou Bp 125 Ga, 98836, Dumbea, T 06 87 41 93 18

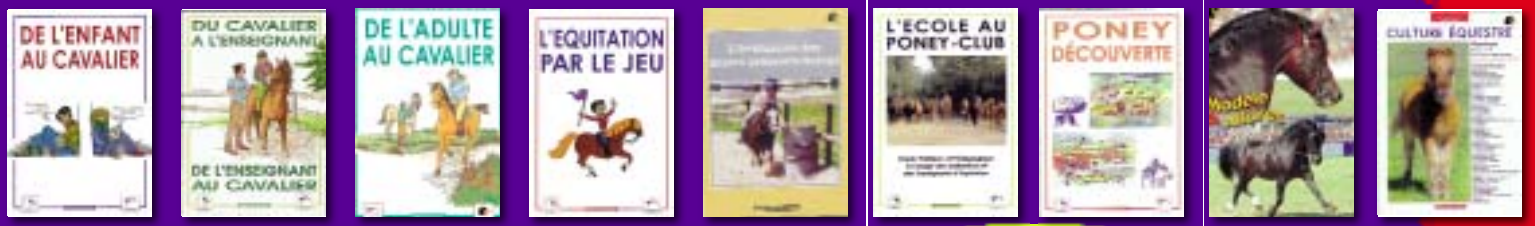

BOUTIQUE DE L'ECHO DES PONEYS

PÉDAGOGIE

RÉF	ARTICLES	PRIX	QTÉ	TOTAL
LI03	De l'enfant au cavalier	20.00 €		
LI26	Du cavalier à l'enseignant	20.00 €		
LI40	De l'adulte au cavalier	20.00 €		
LI05	L'équitation par le jeu	22.87 €		
LI07	L'évaluation des quatre premiers galops	5.34 €		
LI06	L'école au poney-club	22.87 €		
LI08	Poney découverte	15.24 €		
LI17	Modèle et allures	16.00 €		
LI18	Culture équestre	20.00 €		
KIT	**Kit Pédagogie :** De l'enfant au cavalier, Du cavalier à l'enseignant, De l'adulte au cavalier, L'équitation par le jeu. au lieu de 82.87 €	75.00 €		

POUR VOS ÉLÈVES

LI44	1er Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI45	1er Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI46	1er Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI47	1er Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI48	1er Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI50	2ème Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI51	2ème Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI52	2ème Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI53	2ème Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI54	2ème Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI60	3ème Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI61	3ème Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI62	3ème Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI63	3ème Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI64	3ème Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI10	Poney soleil, à l'unité	3.00 €		
LI11	Poney soleil, les 10 exemplaires	19.00 €		
LI12	Poney soleil, les 20 exemplaires	32.00 €		
LI13	Poney soleil, les 30 exemplaires	36.00 €		
LI15	Poney soleil, l'unité à partir de 30 exempl.	1.20 €		

PROMOTION CLUBS

BD02	100 invitations Baptême Poney	9.50 €		
BD03	100 diplômes Baptême Poney	17.00 €		
BD06	Affiches : Le poney, la plus belle conquête de l'enfant, les 50	19.00 €		

FRAIS DE PORT*

DI02	Participation aux frais d'expédition	7.00 €	1	7,00

TOTAL DE LA COMMANDE

L'ÉCHO DES PONEYS

"ABONNEMENT 1 AN" 45.00 €

❑ Je choisis le classeur n°.....

"ABONNEMENT 2 ANS" 80.00 €

❑ Je choisis les classeurs n°..... et n°.....

VOS COORDONÉES

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .....

Je joins mon règlement : ❑ par chèque *ou* ❑ par carte bancaire :

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Limite de validité : |_|_|_|_| Signature :

Cryptogramme : |_|_|_|

(3 derniers chiffres qui se trouvent au dos de votre carte)

**Frais Expédition Etranger / Dom Tom : nous consulter*

La préparation aux Galops pour les plus petits

nouveau !

Enfin des manuels de GALOP à l'attention des plus petits.

30 exemplaires 60 % de réduction

D'un format pratique, sur une maquette aérée, les plus jeunes cavaliers pourront aborder le programme officiel par :

- des illustrations simples et colorées,
- une approche simplifiée des mots compliqués,
- une série de jeux permettant de réinvestir aussitôt ce que l'on a appris,
- un autotest permettant de s'évaluer.

L'exemplaire	4.00 €	Les 20 exemplaires	42.00 €
Les 10 exemplaires	25.00 €	Les 30 exemplaires	48.00 €

L'écho des poneys

Chaque mois :

1 cahier Sport & Elevage
+ 1 cahier Fun
+ des BONUS !

NE RATEZ PAS l'Agenda Scolaire 2009-2010 joint aux abonnés du n° Juillet/Août 2009

1 photo de PONEY par jour, de quoi rêver toute l'année !

A renvoyer par courrier avec votre règlement à : L'écho des poneys - Grignon - 77370 Fontenailles. Ou par téléphone au 01 64 08 45 29, règlement Carte Bleue.

Nourrissez vos ambitions

Photo : PSV / Jean Morel

Avec l'aimable complicité de Timothée BOST et du cheval Jules

Generali, l'assurance de la passion

CABINET PEZANT
AGENT GENERALI
02 31 06 11 60

GENERALI

Demande de devis

Nom du club / OD : ..... Code adhérent FFE |_|_|_|_|_|_|_|

Contact : ..... Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail : .....

Je souhaite un devis pour la campagne d'affichage de mon club / CDE / CRE.

Mon type de visuel préféré :

- ❑ Visuel complicité enfant poney
- ❑ Visuel jeu enfants à poney
- ❑ Visuel famille à cheval dans la nature
- ❑ Visuel sport
- ❑ Je préfère un visuel personnel - option réservée au budget de 4 500 €
  J'adresse ma demande avec un CD de la photo au format 40 cm x 30 cm en 300 dpi minimum à FFE Développement. Parc Equestre. 41600 Lamotte Beuvron
  Surcoût pour impression en petit nombre = 3 000 €
  (Total dans ce cas 7500 € pour 30 panneaux minimum)

Mon budget HT : ❑ 1500 € ❑ 3 000 € ❑ 4 500 €

Mon texte de personnalisation : .....

.....

.....

.....

L'agglomération la plus proche de mon club : .....

Je soussigné, demande à recevoir un devis pour un plan d'affichage autour de mon club la deuxième semaine de septembre dans le cadre de la campagne FFE.

Précisions et demandes complémentaires :.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date ..... signature :

A renvoyer avant le 15 juin 2009 à FFE Développement Parc Equestre 41600 Lamotte
Fax 02 54 94 46 77 Mail : developpement@ffe.com